



Conseil Municipal

**PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 02 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : Vendredi 26 avril 2024

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint		
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	Mme FROGIER	Vaea Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M. TOFILI	Raphaël Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme POIA	Ivy Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. LELONG	Mickaël Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M. BOANO	Jean-Irénée Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Monsieur Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont-Dore représentée par :

- M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),
- M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint (SG),
- M. KEM-SENG, chef du service des affaires générales (SAG),
- Mme TEPAVA, cheffe adjointe du service des affaires générales (SAG),
- M. PELLETIER, directeur administratif (DA),
- M. PONCEYRI, directeur de la sécurité (DS),
- M. BOEWA-MI, directeur du service des finances et de l'informatique (DFI),
- M. PAKAINA, chef du service des finances (DFI),

- M. REVERCE, gestionnaire des systèmes d'information comptables et financiers (DFI),
- M. LEE, chef du service informatique (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention (DSAP),
- M. LOYAT, chef du service des sports (DSAP),
- Mme WAMYTAN, responsable du centre culturel du Mont-Dore (DSAP),
- M. OXFORD, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. CONTAL, chef du service infrastructures (DSTP),
- M. CASTEX, chef du service environnement (DSTP),
- Mme SCHALLER, directrice adjointe du Centre Communal d'Action Sociale.

En ouverture de séance, le président de séance remercie les conseillers municipaux, les responsables administratifs et le public de leur présence.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur PELAGE, 3^{ème} adjoint au Maire, propose d'observer une minute de silence en mémoire de José BLUM, directeur de cabinet.

A l'issue de la minute de silence, le président de séance informe que depuis la dernière séance du conseil municipal, M. MARTINEZ est parti à la retraite et a été remplacé par M. OXFORD au poste de directeur des services techniques et de proximité.

La parole est ensuite donnée à M. CONTAL, recruté sur le poste de chef du service infrastructures, afin qu'il se présente.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 mars 2024 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Le président de séance propose de donner la parole au directeur des finances et de l'informatique pour une présentation consolidée des comptes administratifs 2023 et de revenir ensuite sur les comptes de gestion.

Il est à noter que Mmes FROGIER et JULIÉ sont arrivées pendant la présentation.

2. Approbation des comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

La note explicative de synthèse n°17/24 du 26 avril 2024 indiquait que :

« Le compte de gestion est le document établi par le comptable public comprenant toutes les opérations constatées au titre de la gestion dont il présente la situation générale. Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion spécifique. Il doit être approuvé par le Conseil municipal avant le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Les comptes de gestion et comptes administratifs doivent être conformes.

Les comptes de gestion 2023 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et Lotissement ZI La Coulée TR4 étant conformes aux comptes administratifs, il est proposé au conseil municipal de les approuver.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024.

Les 5 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstiennent de donner leur avis. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

- Compte de gestion 2023 du budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Compte de gestion 2023 du budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Compte de gestion 2023 du budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Compte de gestion 2023 du budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Compte de gestion 2023 du budget annexe lotissement ZI La Coulée TR4 :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention

Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budget annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Approbation des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budget annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

La note explicative de synthèse n°18/24 du 26 avril 2024 indiquait que :

« Le compte administratif doit être présenté au conseil municipal pour approbation au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote du compte administratif permet de constater l'arrêté des comptes de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes tels que présentés ci-dessous.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024 :

Mme SANMOHAMAT souhaite savoir comment l'endettement a évolué depuis 2019 pour aboutir à une maîtrise des emprunts.

M. BOEWA-MI répond que l'endettement provient des tirages importants dans les années précédentes du fait du financement de grosses opérations comme les réservoirs (150 M F CFP) et la caserne de gendarmerie (400 M F CFP). Depuis 2019, le recours aux emprunts diminue progressivement jusqu'à atteindre, en 2023, un désendettement de 9 M F CFP avec 419 M F CFP contractés contre 428 M F CFP remboursés. Ce désendettement se poursuit sur le budget 2024 avec un désendettement de 5 M F CFP.

M. BERTHELOT demande des précisions sur les taux d'exécution budgétaire.

M. BOEWA-MI répond qu'en section de fonctionnement, le taux d'exécution est généralement bon. En section d'investissement, il y a une distinction entre « hors reports » et « avec reports ». L'objectif est d'améliorer ce taux d'exécution par la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettant ainsi d'avoir une vision précise du cadencement des différentes opérations sur les années à venir. Dans l'ensemble, ces taux sont satisfaisants.

Mme SANMOHAMAT remarque que le taux d'exécution consolidé de la section d'investissement est de 56% en recettes et de 72% en dépenses, il y a donc moins de recettes que de dépenses. Elle demande des explications sur cette différence.

M. BOEWA-MI explique qu'il y a plusieurs raisons : l'absence de vente des actions de la SAEML Mont-Dore Environnement (impact de 96 M F CFP) et les subventions d'investissement non perçues sur 2023 car les travaux ne sont pas suffisamment avancés pour pouvoir faire les appels de fonds, ces recettes sont réinscrites au BP 2024. Il y a aussi les restes à réaliser en recettes qui sont censés être perçues sur l'année 2023 mais qui sont perçues progressivement sur les années à venir. En taux consolidé, il y a également l'autofinancement (chapitre 023 et 021) qui est une prévision budgétaire sans exécution, il s'agit des opérations de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement.

Mme JULIÉ demande si avec les reports, le taux d'exécution en section d'investissement en recettes n'est que de 76% parce que les 24% de différence correspondent à l'absence de la vente des actions de la SAEML Mont-Dore Environnement.

M. BOEWA-MI répond par la négative. Il explique que la raison principale de ces 24% est la non-exécution des chapitres 023 et 021 (chapitre sans mandats ou titre émis), il s'agit d'inscriptions purement comptables.

Mme JULIÉ comprend qu'il y a 25% de recettes d'investissement qui ne s'exécutent pas.

M. BOEWA-MI confirme.

Mme SANMOHAMAT demande des précisions sur la rationalisation des dépenses en section de fonctionnement.

M. BOEWA-MI répond que pour le taux de réalisation en section de fonctionnement, il y a eu plusieurs mesures progressives comme de nouveaux marchés de prestations permettant de diminuer certaines dépenses (ex : ordures ménagères ou dépenses à caractère général). Parallèlement, les dépenses de personnel ont diminué de 136,4 M F CFP entre 2022 et 2023.

M. BERTHELOT demande un point sur les indicateurs financiers qui sont en amélioration.

M. BOEWA-MI répond qu'il y a la maîtrise de la masse salariale permettant d'être en deçà des seuils recommandés, ainsi que les économies réalisées (maîtrise des dépenses) qui permettent une augmentation du taux d'épargne brute. L'emprunt est aussi maîtrisé pour arriver à un financement précis des dépenses d'investissement.

Mme JULIÉ demande si la Ville sera contrainte d'augmenter son emprunt de 100 M F CFP si la vente des actions de la SAEML Mont-Dore Environnement n'a pas lieu en 2024.

M. CARTEGINI répond par la négative. Il y aura simplement un déficit qui sera constaté au compte administratif 2024. Il précise que ce n'est pas interdit d'avoir un déficit car la Ville ne perçoit pas toujours les recettes attendues (c'est le cas pour 2023).

Sur les charges de personnel, M. SAO souhaite savoir s'il est possible, pour les années à venir, d'anticiper les évolutions de carrière, les transformations de poste ou encore l'intégration des contractuels, pour mieux maîtriser ces charges.

M. PELLETIER répond que la Ville s'est dotée d'un nouvel outil pour piloter les charges de personnel et de maîtriser les projections pour l'année n+1. Cet outil a été utilisé pour le BP 2024 afin d'avoir une estimation au plus juste des dépenses.

M. CARTEGINI ajoute que la Ville a mené un travail de fond avec la réorganisation de 2 directions (DSTP et DSAP). Il reste la DFI à réorganiser. Il n'y a donc pas de meilleure maîtrise à envisager car chacun est à sa place. Par ailleurs, les effectifs sont constants depuis des années. Avec ces effectifs, la Ville a été capable d'absorber des charges importantes lors des différents événements (ex : Covid ou crise). Elle n'a pas eu besoin de recruter davantage d'agents sauf avec un recours à des surcroûts d'activité sur de courtes périodes.

Les 5 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstiennent de donner leur avis.

BALANCE CONSOLIDÉE

La consolidation des résultats 2023 du budget général et des budgets annexes permet de présenter la situation financière globale de la collectivité. Ainsi, tous budgets confondus et après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le résultat comptable global est arrêté à la somme de **164 433 336 F CFP**.

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 209 662 392	3 563 592 274	646 070 118
Section d'investissement	543 171 162	1 292 304 069	- 749 132 907
TOTAUX	4 752 833 554	4 855 896 343	- 103 062 789

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	14 940 048	250 758 465	- 235 818 417
Section d'investissement	250 758 465	14 940 048	235 818 417
TOTAUX	265 698 513	265 698 513	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2022 qui sont prises en compte en 2023.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	2 776 506	-	2 776 506
Section d'investissement	264 657 104	41 245 949	223 411 155
TOTAUX	267 433 610	41 245 949	226 187 661

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 227 378 946	3 814 350 739	413 028 207
Section d'investissement	1 058 586 731	1 348 490 066	- 289 903 335
TOTAUX	5 285 965 677	5 162 840 805	123 124 872

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Provenant de la comptabilité d'engagement, ils représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	372 391 352	331 082 888	41 308 464
TOTAUX	372 391 352	331 082 888	41 308 464

VI - Les résultats définitifs 2023 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 227 378 946	3 814 350 739	413 028 207
Section d'investissement	1 430 978 083	1 679 572 954	- 248 594 871
TOTAUX	5 658 357 029	5 493 923 693	164 433 336

BALANCE BUDGET PRINCIPAL

La balance des mouvements présente le compte administratif par grandes masses et par sections.

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 769 547 744	3 151 214 877	618 332 867
Section d'investissement	462 008 247	1 072 497 881	- 610 489 634
TOTAUX	4 231 555 991	4 223 712 758	7 843 233

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	1 502 734	230 032 947	- 228 530 213
Section d'investissement	230 032 947	1 502 734	228 530 213
TOTAUX	231 535 681	231 535 681	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2022 qui sont prises en compte en 2023.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	181 323 052	-	181 323 052
TOTAUX	181 323 052	-	181 323 052

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 771 050 478	3 381 247 824	389 802 654
Section d'investissement	873 364 246	1 074 000 615	- 200 636 369
TOTAUX	4 644 414 724	4 455 248 439	189 166 285

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	225 807 331	274 706 109	- 48 898 778
TOTAUX	225 807 331	274 706 109	- 48 898 778

VI - Les résultats définitifs 2023 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 771 050 478	3 381 247 824	389 802 654
Section d'investissement	1 099 171 577	1 348 706 724	- 249 535 147
TOTAUX	4 870 222 055	4 729 954 548	140 267 507

Section de fonctionnement

Cette section regroupe les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, à l'entretien du patrimoine communal et au soutien des établissements publics communaux, des syndicats intercommunaux et des associations.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement de l'exercice budgétaire fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **3 771 050 478 F CFP**.

Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes totales de fonctionnement	3 909 666 698	3 680 315 586	3 576 624 903	3 689 540 929	3 771 050 478
Évolution	-2,30%	-5,87%	-2,82%	3,16%	2,21%
dont recettes réelles de fonctionnement	3 908 642 296	3 679 291 184	3 559 031 354	3 688 516 527	3 769 547 744
Évolution	-2,30%	-5,87%	-3,27%	3,64%	2,20%

Les recettes totales de fonctionnement augmentent de 81 MF par rapport à 2022 soit un niveau de réalisation supérieur à la période 2020 - 2022.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
013 - Atténuations de charges	-	193 546
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 198 120	79 255 376
73 - Impôts et taxes	943 268 635	948 483 978
74 - Dotations et participations	2 416 212 584	2 481 577 989
75 - Autres produits de gestion courante	161 821 891	195 616 381
76 - Produits financiers	2 347 963	2 149 527
77 - Produits exceptionnels	34 029 759	22 270 947
78 - Reprises sur amortissements et provisions	47 637 575	40 000 000
Total recettes réelles de fonctionnement	3 688 516 527	3 769 547 744
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	1 502 734
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 024 402	1 502 734
Total recettes de fonctionnement	3 689 540 929	3 771 050 478

De 2019 à 2022, les recettes réelles de fonctionnement, hors produits exceptionnels et provisions, ont diminué de près de 256 MF (3 863 MF - 3 607 MF) soit une diminution de 6,63%. Entre 2022 et 2023 elles augmentent de 100 MF passant d'environ 3 607 MF à 3 707 MF.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre 70 regroupe les ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes. Son montant de **79 255 376 F CFP**, représente 2,10% des recettes réelles de fonctionnement et connaît une réduction de 4,74 % notamment attribuable à la baisse du nombre de contrats de coréalisation (spectacle), à l'absence d'élections électorales en 2023 et au nombre de concessions funéraires.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Avec un montant total de titres émis de **948 483 978 F CFP**, ce chapitre qui enregistre les centimes additionnels, les taxes sur l'électricité, les produits des taxes de circulation et des amendes

de police ou encore la taxe communale d'aménagement représente 25,16% des recettes réelles de fonctionnement. Il connaît une augmentation de 5 215 343 F CFP par rapport à 2022 (+0,55%).

Les principales évolutions concernent :

- Les centimes additionnels sur patentes : - 45 563 824 F CFP liés notamment au niveau d'activité de l'usine du Sud en 2021,
- Les centimes additionnels sur droits d'enregistrement, ayant trait aux transactions notamment immobilières : + 31 145 890 F CFP,
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : + 18 412 053 F CFP,
- Les centimes additionnels sur fonciers : - 9 324 398 F CFP,
- Les produits des amendes de police : + 7 784 238 F CFP
- La taxe sur l'électricité : + 3 103 068 F CFP.

Chapitre 74 – Dotations et participations

A ce chapitre sont enregistrées les dotations et participations de l'État (Dotation globale de fonctionnement, Contrat d'Agglomération...), de la province Sud (Subvention Police Municipale, Contrat d'Agglomération...), de la Nouvelle-Calédonie (FIP Fonctionnement...) et de divers autres organismes (SIEM, EEC...). En 2023, **2 481 577 989 F CFP** ont été émis à ce chapitre, représentant 65,83% des recettes réelles de fonctionnement. Par rapport à 2022, ce poste augmente de 65 365 405 F (+2,71%).

On constate notamment :

- Une augmentation du FIP en 2023 par rapport à 2022 : + 32 590 302 F CFP,
- Le paiement en 2023 du réajustement du FIP Fonctionnement 2022 : + 32 590 302 F CFP,
- Une baisse de la participation de l'Etat et de la province Sud dans le cadre du financement des opérations de fonctionnement du contrat d'agglomération 2017/2023 : - 6 562 500 F CFP.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes enregistrées à ce chapitre proviennent des redevances versées par les délégataires de service public, des locations des infrastructures (Marché, ETP, CCMD...) et du domaine communal, des droits d'accès au réseau électrique.

Ces produits ont rapporté **195 616 381 F CFP** en 2023 soit 5,19% des recettes réelles de fonctionnement.

On constate une augmentation de 33 794 490 F CFP par rapport à 2022 correspondant essentiellement à :

- + 12,5 MF de droits de raccordement au réseau électrique,
- + 9 MF de redevance OPT,
- + 8 MF de revenus des immeubles notamment dus au loyer de la gendarmerie de Saint-Michel,
- + 5,9 MF de redevance versée par EEC,
- - 0,75 MF de redevance versée par la SODEMO.

Chapitre 76 – Produits financiers

Le seul produit financier titré en 2023 est un remboursement de **2 149 527 F CFP** par le budget annexe eau au budget principal, au titre des intérêts d'emprunt. Cette écriture est interne à la collectivité. On retrouve ce montant au budget annexe Eau à l'article « 6618 - Intérêts des autres dettes ».

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels ont donné lieu en 2023 à une exécution de **22 270 947 F CFP** dont :

- 19 165 000 F CFP de produits des cessions :
 - Vente des actions de la SEM AGGLO pour 14,5 MF,
 - Vente du lot 1016 de la ZI de La Coulée pour 4 MF,
 - Vente aux enchères pour 0,635 MF.
- Divers autres produits exceptionnels (Dédits et pénalités perçus, décisions de justice) : 3,1 MF.

La diminution de 11,7 MF constatée sur ce chapitre s'explique par le rattrapage en 2022 de recettes non titrées sur exercices antérieurs.

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions

La Ville inscrit des crédits au chapitre « 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions » en vue d'admettre en non-valeur des titres impayés irrécouvrables ou d'anticiper l'annulation de titres contestés ou devenus sans objet. En cas de réalisation du risque, les provisions sont reprises au chapitre « 78 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

En 2023, **40 000 000 F CFP** ont été émis pour reprendre des provisions.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

1 502 734 F CFP ont été émis à l'article « 777 - Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise dans le compte de résultat d'une subvention d'investissement perçue pour l'achat d'un camion de pompiers.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **3 381 247 824 F CFP**.

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses totales de fonctionnement	3 347 602 197	3 449 841 780	3 318 698 580	3 520 580 817	3 381 247 824
Évolution	5,45%	3,05%	-3,80%	6,08%	-3,96%
dont dépenses réelles de fonctionnement	3 267 260 002	3 252 576 758	3 110 311 369	3 302 282 788	3 151 214 877
Évolution	6,14%	-0,45%	-4,37%	6,17%	-4,57%

Les dépenses totales de fonctionnement connaissent une diminution de 139 MF de 2022 à 2023.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
011 - Charges à caractère général	963 242 955	955 782 533
012 - Charges de personnel	1 700 489 520	1 564 074 984
014 - Atténuations de produits	38 170 493	39 414 145
65 - Autres charges de gestion courante	462 717 826	465 873 720
66 - Charges financières	65 201 446	88 785 867
67 - Charges exceptionnelles	33 460 548	37 283 628
68 - Provisions	39 000 000	-
Dépenses réelles de fonctionnement	3 302 282 788	3 151 214 877
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	218 298 029	230 032 947
Dépenses d'ordre de fonctionnement	218 298 029	230 032 947
Total dépenses de fonctionnement	3 520 580 817	3 381 247 824

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre connaît une diminution d'environ **7,4 MF CFP** soit 0,77% par rapport à 2022. On constate les réalisations suivantes :

- 207 343 202 F CFP en « achats et variation des stocks » (+ 6,7 MF par rapport à 2022),
- 585 290 326 F CFP en « services extérieurs » (- 5,6 MF par rapport à 2022),
- 163 148 005 F CFP en « autres services extérieurs » (- 8,5 MF par rapport à 2022).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Le montant total des charges de personnel s'élève en 2023 à **1 564 074 984 F CFP**, soit 49,63% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal. La diminution de 8,02% constatée par rapport à 2022 est attribuée principalement à la réorganisation de service (DSAP notamment) et à certains postes vacants pourvus en interne ou non encore pourvus. De plus, une provision de 20 MF a été allouée en relation avec le litige en cours initié par la CAFAT, ce qui représente une dépense non réalisée en 2023.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

39 414 145 F CFP ont été exécutés correspondant d'une part à la compensation des frais de mise en recouvrement supportés par la Nouvelle-Calédonie pour la perception des centimes additionnels au bénéfice de la Ville (4% du montant des centimes mis en recouvrement en 2023) pour 27 414 145 F CFP et, d'autre part, au remboursement d'un quart du trop-perçu de FIP fonctionnement de 2018 et 2019 à la Nouvelle-Calédonie pour 12 000 000 F CFP. Il convient de préciser que la Nouvelle-Calédonie participe à niveau égal pour le remboursement de ce trop-perçu.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Représentant 14,78% des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre, qui enregistre notamment les subventions aux syndicats intercommunaux, à la Caisse des Écoles, au CCAS et aux associations, enregistre en 2023 des dépenses pour un montant total de **465 873 720 F CFP** soit une augmentation de 3 155 894 F CFP par rapport à 2022.

A ces dépenses s'ajoutent des mises à disposition à titre gratuit aux associations pour un montant évalué à 42 MF (installations sportives, terrains, salles, etc.).

Chapitre 66 – Charges financières

En 2023, **88 785 867 F CFP** de charges financières ont été payées (65 201 446 F CFP en 2022). Elles représentent 2,82% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'augmentation constatée est principalement due à l'évolution à la hausse des taux d'intérêts contractés avec les organismes prêteurs.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre regroupe des charges pour un montant total de **37 283 628 F CFP** (33 460 548 F CFP en 2022), ce qui représente 1,18% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se répartissent comme suit :

- Reversements de trop-perçu au titre du CA 2017/2023 : **20 038 237 F CFP**,
- Subvention exceptionnelle à la Caisse Des Écoles : **10 000 000 F CFP**,
- Subventions exceptionnelles aux associations : **3 410 000 F CFP**,
- Autres charges (pénalités, frais de justice, diverses annulations de titres) : **3 835 391 F CFP**.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et aux provisions

A ce chapitre sont enregistrées les dotations aux amortissements pour **210 389 615 F CFP** ainsi que les mouvements liés aux cessions (sorties d'immobilisations) pour **19 643 332 F CFP**.

Section d'investissement

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses liées à la réalisation du programme d'investissement de la Ville ainsi que ceux relatifs aux travaux de maintien en l'état de son patrimoine.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **873 364 246 F CFP** dont 12 362 940 F CFP d'excédent d'investissement 2022 et 168 960 112 F CFP correspondant à la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2022.

Évolution des recettes d'investissement de 2019 à 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	1 663 261 930	1 313 326 397	1 227 513 359	793 218 473	692 041 194
<i>dont emprunt</i>	823 863 963	912 488 067	603 076 372	435 364 022	356 051 429
<i>dont opérations patrimoniales</i>	683 761 725	148 307 268	231 527 164	-	-
Variation annuelle	156,81%	-21,04%	-6,53%	-35,38%	-12,76%
<i>1068 - Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé</i>	827 040 806	327 961 094	334 224 910	388 278 626	168 960 112
<i>001 - Excédent d'investissement reporté</i>			36 316 326	-	12 362 940
Total	2 490 302 736	1 641 287 491	1 598 054 595	1 181 497 099	873 364 246

Opération		Budget total 2023	Titre	Reports 2022/2023	Total titré + reporté
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	État Province Sud	53 779 140 12 533 983	14 101 414	23 826 378 8 839 604	37 927 792 8 839 604
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	État Province Sud	88 999 197 26 699 759	7 335 567 14 937 666	81 663 630 11 762 093	88 999 197 26 699 759
Total opérations du Contrat d'Agglomération		182 012 079	36 374 647	126 091 705	162 466 352
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	Nouvelle-Calédonie Province Sud	2 500 000 614 483		614 483	614 483
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	État	10 238 024	9 336 690		9 336 690
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	État	11 390 276		6 507 233	6 507 233
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	État			4 500 000	4 500 000
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	1322 Territoire	7 500 000	3 750 000	3 750 000	7 500 000
2100 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	Nouvelle-Calédonie	3 000 000	318 000		318 000
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	État Nouvelle-Calédonie Opération pour compte de tiers	21 044 102 16 870 112 28 000 000	5 252 914 13 496 090	12 256 802 3 374 022	17 509 716 16 870 112 -
Total opérations récurrentes		101 156 997	32 153 694	31 002 540	63 156 234
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	État	35 163 086		35 163 086	35 163 086
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULÉE	Nouvelle-Calédonie	5 000 000			-
13321 RENOVATION IOH (AP 6021)	État	8 350 000		8 350 000	8 350 000
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	Province Sud ACE	26 475 000 9 302 954			-
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	Remboursement trop payé 1332 FIP équipement		44 279		44 279
		25 200 000		25 200 000	25 200 000
Total opérations ponctuelles		109 491 040	44 279	68 713 086	68 757 365
OPNI Opération non individualisée	Remboursement par la SECAL Emprunts Produits de cessions	25 000 000 355 892 410 15 923 332	25 000 000 356 051 429		25 000 000 356 051 429 15 923 332
Total Opération non individualisée		396 815 742	396 974 761	-	396 974 761
OPFI Opération financière	Virement de la section d'exploitation Opérations liées aux cessions Remboursement du capital des emprunts du BA EAU Amortissements	186 237 659 113 095 000 12 390 000 230 000 000	3 720 000		3 720 000
Total Opération financière		541 722 659	226 493 813	-	226 493 813
OPFI Opération financière	001 Excédent d'investissement reporté* 1068 Excédents de Fonctionnement capitalisés	12 362 940 168 960 112	12 362 940		12 362 940 168 960 112
Total Résultat reporté ou affecté		181 323 052	181 323 052	-	181 323 052
Total recettes d'investissement		1 512 521 569	873 364 246	225 807 331	1 099 171 577

* L'excédent d'investissement reporté (001) ne fait pas l'objet d'un mouvement (titre) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

On observe un recours à l'emprunt maîtrisé, particulièrement en 2022 et 2023 dû à l'achèvement progressif des projets d'investissement engagés dans le cadre du contrat d'agglomération 2017/2023.

Ensuite, le solde du compte 1068 « Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé » s'est révélé particulièrement faible en 2023 du fait d'un résultat 2022 inférieur aux attentes, entraînant mécaniquement une érosion des ressources propres de la Ville.

Et enfin, de 2019 à 2021, la collectivité a enregistré d'importantes opérations patrimoniales dont celle de la caserne de gendarmerie de Saint-Michel. Cet ajustement était essentiellement motivé par le mécanisme comptable des opérations sous mandat, visant à intégrer les biens dans l'actif de la ville et ainsi régulariser sa situation bilancielle.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **1 074 000 615 F CFP**.

Évolution des dépenses d'investissement de 2019 à 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	2 326 367 918	1 426 870 117	1 721 186 964	1 046 001 790	1 074 000 615
dont remboursement de la dette	374 799 878	416 314 009	434 427 394	426 343 073	418 649 095
dont opérations patrimoniales	683 761 725	148 307 268	231 527 164	-	-
Variation annuelle	52,14%	-38,67%	20,63%	-39,23%	2,68%
001 - Déficit d'investissement N-1 reporté	342 035 866	178 101 048	-	123 132 369	-
Total	2 668 403 784	1 604 971 165	1 721 186 964	1 169 134 159	1 074 000 615

Opération	Budget total 2023	CA 2023	%	Reports 2023/2024	Engagé (mandaté + reporté)	%
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	58 336 788	7 082 509	12,14%	33 165 410	40 247 919	68,99%
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	177 093 213	127 571 092	72,04%	48 001 092	175 572 184	99,14%
Total Opérations du Contrat d'Agglomération	235 430 001	134 653 601	57,19%	81 166 502	215 820 103	91,67%
0100 ACQUISITIONS FONCIERES	1 925 000		0,00%	1 385 000	1 385 000	71,95%
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	21 244 405	12 656 002	59,57%	4 573 019	17 229 021	81,10%
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	36 562 690	23 390 136	63,97%	2 613 728	26 003 864	71,12%
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	19 166 974	4 494 250	23,45%	10 451 137	14 945 387	77,97%
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	28 597 199	27 370 949	95,71%	1 165 000	28 535 949	99,79%
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	92 780 692	37 203 388	40,10%	38 596 845	75 800 233	81,70%
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	12 835 858	6 881 865	53,61%	953 993	7 835 858	61,05%
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	39 436 756	31 564 059	80,04%	5 906 364	37 470 423	95,01%
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	34 253 514	27 882 085	81,40%	5 342 472	33 224 557	97,00%
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	47 165 908	41 787 521	88,60%	2 976 071	44 763 592	94,91%
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	27 591 373	18 061 356	65,46%	6 902 152	24 963 508	90,48%
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	41 881 667	29 685 992	70,88%	2 571 790	32 257 782	77,02%
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456		0,00%	6 571 456	6 571 456	100,00%
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	3 083 620	1 489 940	48,32%	128 737	1 618 677	52,49%
1600 AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	1 559 164	1 545 684	99,14%		1 545 684	99,14%
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	12 030 264	4 896 141	40,70%	4 276 049	9 172 190	76,24%
1800 COMMUNICATION	7 610 602	1 361 348	17,89%	4 915 539	6 276 887	82,48%
2100 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	3 000 000	318 000	10,60%		318 000	10,60%
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	154 077 165	114 412 889	74,26%	28 627 322	143 040 211	92,84%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	591 374 307	385 001 605	65,10%	127 956 674	512 958 279	86,74%
10116 AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	159 000	159 000	100,00%		159 000	100,00%
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	14 526 274	3 600 024	24,78%	10 789 013	14 389 037	99,06%
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	6 049 852	5 309 602	87,76%	472 611	5 782 213	95,58%
13321 RENOVATION IOH (AP 6021)	19 716 571	19 714 430	99,99%		19 714 430	99,99%
13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY	7 000 000		0,00%	6 727 592	6 727 592	96,11%
13521 BASSIN LUDIQU PISCINE (AP 6422)	10 888 373	6 919 343	63,55%	3 964 251	10 883 594	99,96%
13621 CANIPARC	6 136 212	4 860 045	79,20%		4 860 045	79,20%
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	291 500	291 500	100,00%		291 500	100,00%
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	35 473 416	4 230 617	11,93%	29 996 180	34 226 797	96,49%
14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	8 150 000	1 466 828	18,00%	682 640	2 149 468	26,37%
6811 AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	4 988 238	4 611 938	92,46%		4 611 938	92,46%
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	48 284 497	3 410 825	7,06%	2 990 355	6 401 180	13,26%
Total Autres Opérations	161 663 933	54 574 152	33,76%	55 622 642	110 196 794	68,16%
Amortissements des subventions d'équipement	1 024 402	1 024 402	100,00%		1 024 402	100,00%
Remboursement du capital de la dette (Art. 1641)	431 616 226	418 649 095	97,00%	1 645 351	420 294 446	97,38%
Opérations liées aux cessions	478 332	478 332	100,00%		478 332	100,00%
Autres dépenses non-individualisées	13 355 850	4 540 910	34,00%	5 814 940	10 355 850	77,54%
Subventions d'équipement au SIGN	907 428	907 428	100,00%		907 428	100,00%
Subventions d'équipement au SMTU	5 071 090	5 071 090	100,00%		5 071 090	100,00%
Subventions d'équipement à la SECAL	66 600 000	66 600 000	100,00%		66 600 000	100,00%
Autres Subventions d'équipement	5 000 000	2 500 000	50,00%	2 500 000	5 000 000	100,00%
Total Opérations financières et non-individualisées	524 053 328	499 771 257	95,37%	9 960 291	509 731 548	97,27%
Total dépenses d'investissement	1 512 521 569	1 074 000 615	71,01%	274 706 109	1 348 706 724	89,17%

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif.

Opération	RAR en dépenses	RAR en recettes
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	33 165 410	
État		23 826 378
Province Sud		8 839 604
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	48 001 092	
État		81 663 630
Province Sud		11 762 093
0100 ACQUISITIONS FONCIERES	1 385 000	
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	4 573 019	
Province Sud		614 483
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	2 613 728	
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	10 451 137	
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	1 165 000	
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	38 596 845	
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	953 993	
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	5 906 364	
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	5 342 472	
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	2 976 071	
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	6 902 152	
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	2 571 790	
État		6 507 233
Agence Nationale du Sport		4 500 000
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	
Nouvelle-Calédonie		3 750 000
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	128 737	
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	4 276 049	
1800 COMMUNICATION	4 915 539	
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	28 627 322	
État		12 256 802
Nouvelle-Calédonie		3 374 022
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	10 789 013	
État		35 163 086
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	472 611	
13321 RENOVATION IOH (AP 6021)		8 350 000
13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY	6 727 592	
13521 BASSIN LUDIQUÉ PISCINE (AP 6422)	3 964 251	
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	29 996 180	
14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	682 640	
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	2 990 355	
Nouvelle-Calédonie (FIP Équipement)		25 200 000
Remboursement du capital de la dette (Art. 1641)	1 645 351	
Autres dépenses non-individualisées	5 814 940	
Autres Subventions d'équipement	2 500 000	
Total RAR 2023/2024	274 706 109	225 807 331

Récapitulatif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	3 771 050 478 F
Dépenses réelles et d'ordre	3 381 247 824 F
Solde de gestion (section de fonctionnement)	389 802 654 F

Solde de la section de fonctionnement (I)	389 802 654 F
--	----------------------

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	692 041 194 F
Dépenses réelles et d'ordre	1 074 000 615 F
Solde de gestion (section d'investissement)	- 381 959 421 F

Résultat d'investissement 2022 reporté	12 362 940 F
--	--------------

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022	168 960 112 F
--	---------------

Restes à réaliser en recettes d'investissement	225 807 331 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	274 706 109 F
Solde des Restes à réaliser	- 48 898 778 F

Solde de la section d'investissement (II)	- 249 535 147 F
--	------------------------

Résultat définitif 2023 (I+II)	140 267 507 F
---------------------------------------	----------------------

BALANCE BUDGET ANNEXE EAU

La balance des mouvements permet de résumer le compte administratif du budget annexe Eau, créée en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, par grandes masses et par section.

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	76 169 719	55 640 957	20 528 762
Section d'investissement	69 204 709	112 267 165	- 43 062 456
TOTAUX	145 374 428	167 908 122	- 22 533 694

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	6 852 728	13 875 031	- 7 022 303
Section d'investissement	13 875 031	6 852 728	7 022 303
TOTAUX	20 727 759	20 727 759	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2022 qui sont prises en compte en 2023.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	18 992 606	39 439 125	- 20 446 519
TOTAUX	18 992 606	39 439 125	- 20 446 519

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	83 022 447	69 515 988	13 506 459
Section d'investissement	102 072 346	158 559 018	- 56 486 672
TOTAUX	185 094 793	228 075 006	- 42 980 213

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	114 662 426	45 987 770	68 674 656
TOTAUX	114 662 426	45 987 770	68 674 656

VI - Les résultats définitifs 2023 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	83 022 447	69 515 988	13 506 459
Section d'investissement	216 734 772	204 546 788	12 187 984
TOTAUX	299 757 219	274 062 776	25 694 443

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **83 022 447 F CFP**.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 371 729	1 491 381
75 - Autres produits de gestion courante	74 545 240	74 359 051
77 - Produits exceptionnels	3 699 087	319 287
Total recettes réelles de fonctionnement	79 616 056	76 169 719
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 852 728	6 852 728
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 852 728	6 852 728
Total recettes de fonctionnement	86 468 784	83 022 447

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

A ce chapitre sont constatés les droits d'occupation du domaine public pour **1 491 381 F CFP**.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre, représentant près de 97% des recettes réelles de fonctionnement, enregistre les redevances d'eau, les droits d'accès au réseau et la vente d'eau « en gros » au délégataire.

Chapitre 77 – Produits Exceptionnels

A ce chapitre sont enregistrées des pénalités perçues à la suite de retards dans l'exécution des marchés pour **319 287 F CFP**.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Des titres pour un montant total de **6 852 728 F CFP** ont été émis en 2023 à l'article « 777 – *Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat* ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement perçues dans le cadre de travaux réalisés sur les réseaux d'adduction en eau.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **69 515 988 F CFP**.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
011 - Charges à caractère général	39 948 621	38 039 886
012 - Charges de personnel	8 620 219	8 620 219
66 - Charges financières	5 032 307	8 980 852
Total dépenses réelles de fonctionnement	53 601 147	55 640 957
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 875 031	13 875 031
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	13 875 031	13 875 031
Total réelles de fonctionnement	67 476 178	69 515 988

Chapitre 011 – Charges à caractère général

A ce chapitre sont enregistrés l'achat d'eau au SIGN, l'entretien et les réparations des réseaux d'adduction d'eau et divers frais d'étude concernant la Délégation de Service Public de l'eau et l'actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Des dépenses pour un montant de **8 620 219 F CFP** ont été réalisées pour prendre en compte la part de la masse salariale des agents, destinée au service de la gestion de l'eau. Réciproquement, cette somme figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 – Charges financières

Un mandat d'un montant de **8 980 852 F CFP** a été émis en règlement des intérêts d'emprunt. Réciproquement, cette somme figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 76233 – Par les budgets annexes des régies à autonomie financière » du budget principal l'emprunt étant comptabilisé sur celui-ci.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le montant de la dotation aux amortissements pour la dépréciation des valeurs patrimoniales s'élève à la somme de **13 875 031 F CFP**.



Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **102 072 346 F CFP**. Ce montant inclut une somme de 18 992 606 F CFP correspondant au résultat excédentaire de fonctionnement 2022 capitalisé.

Opération		Budget total	Titre	Reports 2023/2024	Total titré + reporté
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2021 (AP 2717)	1321 Etat et établissements nationaux	16 507 078	3 854 044	12 653 033	16 507 077
	1323 Provinces	4 952 123		4 952 123	4 952 123
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	1321 Etat et établissements nationaux	4 644 652	4 644 652	14 766 293	19 410 945
	1323 Provinces	1 393 396		5 823 283	5 823 283
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	1321 Etat et établissements nationaux	64 507 100		65 350 000	65 350 000
	1323 Provinces	19 305 000	8 440 176	11 117 694	19 557 870
Total Opérations du Contrat d'Agglomération		111 309 349	16 938 872	114 662 426	131 601 298
OPNI Opération non individualisée	Emprunts	52 265 837	52 265 837		52 265 837
OPFI Opération financière	Virement de la section de fonctionnement	15 725			-
OPFI Opération financière	Amortissements	33 520 785	13 875 031		13 875 031
OPFI Opération financière	Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	18 992 606	18 992 606		18 992 606
Total Opérations financières et non-individualisées		104 794 953	85 133 474	-	85 133 474
Total général		216 104 302	102 072 346	114 662 426	216 734 772

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **158 559 018 F CFP**.

Opération	Budget total	Réalisé total	%	Reports 2023/2024	Engagé (Mandaté + Reporté)	%
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	3 355 773	3 272 822	97,53%		3 272 822	97,53%
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	9 783 868	9 274 777	94,80%	106 000	9 380 777	95,88%
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	109 198 479	57 908 216	53,03%	45 502 756	103 410 972	94,70%
Total Opération du Contrat d'Agglomération 2017/2022	122 338 120	70 455 815	57,59%	45 608 756	116 064 571	94,87%
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	22 234 380	19 441 262	87,44%	379 014	19 820 276	89,14%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	22 234 380	19 441 262	87,44%	379 014	19 820 276	89,14%
Opération financière - Remboursement du capital de la dette	6 300 000	5 654 767	89,76%		5 654 767	89,76%
Opération financière - Remboursement du capital de la dette au budget principal	12 390 000	12 384 198	99,95%		12 384 198	99,95%
Opération non individualisée - Études et travaux divers	6 549 948	4 331 123	66,12%		4 331 123	66,12%
Opération non individualisée - Amortissement de subventions	6 852 729	6 852 728	100,00%		6 852 728	100,00%
Total Opérations financières et non individualisées	32 092 677	29 222 816	91,06%	-	29 222 816	91,06%
Opération financière - Déficit d'investissement reporté*	39 439 125	39 439 125	100,00%		39 439 125	100,00%
Total général	216 104 302	158 559 018	73,37%	45 987 770	204 546 788	94,65%

* Le déficit d'investissement reporté (001) ne fait pas l'objet d'un mouvement (mandat) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif.

Opérations	RAR en dépenses	RAR en recettes
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)		
Subvention de l'État		12 653 033
Subvention de la province Sud		4 952 123
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	106 000	
Subvention de l'État		14 766 293
Subvention de la province Sud		5 823 283
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	379 014	
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 3317)	45 502 756	
Subvention de l'État		65 350 000
Subvention de la province Sud		11 117 694
Total RAR 2020/2021	45 987 770	114 662 426



Récapitulatif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	83 022 447 F
Dépenses réelles et d'ordre	69 515 988 F
Solde de gestion (section de fonctionnement)	13 506 459 F

Solde de la section de fonctionnement (I) 13 506 459 F

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	83 079 740 F
Dépenses réelles et d'ordre	119 119 893 F
Solde de gestion (section d'investissement)	- 36 040 153 F

Résultat d'investissement 2022 reporté	- 39 439 125 F
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022	18 992 606 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	114 662 426 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	45 987 770 F
Solde des Restes à réaliser	68 674 656 F

Solde de la section d'investissement (II) 12 187 984 F

Résultat définitif 2023 (I+II) 25 694 443 F

BALANCE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La balance des mouvements permet de résumer le compte administratif du budget annexe Assainissement, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, par grandes masses et par section.

Elle met en évidence :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	87 586 294	70 656 425	16 929 869
Section d'investissement	24 342 404	114 175 890	- 89 833 486
TOTAUX	111 928 698	184 832 315	- 72 903 617

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 792 829	900 305	3 892 524
Section d'investissement	900 305	4 792 829	- 3 892 524
TOTAUX	5 693 134	5 693 134	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2022 qui sont prises en compte en 2023.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	40 684 724	-	40 684 724
TOTAUX	40 684 724	-	40 684 724

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	92 379 123	71 556 730	20 822 393
Section d'investissement	65 927 433	118 968 719	- 53 041 286
TOTAUX	158 306 556	190 525 449	- 32 218 893

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	31 921 595	10 389 009	21 532 586
TOTAUX	31 921 595	10 389 009	21 532 586

VI - Les résultats définitifs 2023 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	92 379 123	71 556 730	20 822 393
Section d'investissement	97 849 028	129 357 728	- 31 508 700
TOTAUX	190 228 151	200 914 458	- 10 686 307

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **92 379 123 F CFP**.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	96 765 528	87 051 284
77 - Produits exceptionnels	117 654	535 010
Total recettes réelles de fonctionnement	96 883 182	87 586 294
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 792 829	4 792 829
Total recettes d'ordre de fonctionnement	4 792 829	4 792 829
Total recettes de fonctionnement	101 676 011	92 379 123

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

La redevance d'assainissement, versée par la Calédonienne Des Eaux, a apporté à la Ville une recette de **87 051 284 F CFP**.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

En 2023, la Ville a titré pour **535 010 F CFP** de pénalités de retard d'exécution de marchés publics.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Des titres pour un montant total de **4 792 829 F CFP** ont été émis à l'article « 777 – *Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat* ». Il s'agit d'opérations internes obligatoires de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement perçues dans le cadre de travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **71 556 730 F CFP**.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
011 - Charges à caractère général	43 953 009	46 699 284
012 - Charges de personnel	23 448 891	23 800 624
66 - Charges financières	176 631	156 517
67 - Charges exceptionnelles	52 492	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	67 631 023	70 656 425
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	900 305	900 305
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	900 305	900 305
Total dépenses de fonctionnement	68 531 328	71 556 730

Chapitre 011 – Charges à caractère général

A ce chapitre sont enregistrés les entretiens de la station d'épuration, des postes de relevage et des réseaux d'assainissement, le pompage et le curage des réseaux ou regards, les analyses d'eau ainsi que le remboursement de certaines dépenses (eau, électricité, carburant ...) prises en

charge par le budget principal. Les réalisations augmentent de 2,7 MF qui s'explique par le rattrapage en 2023 de la facturation par la CDE de prestations survenues en 2021 et 2022.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Une dépense de **23 800 624 F CFP** a été constatée à cet article pour prendre en compte la part de la masse salariale des agents, affectés au service de la gestion de l'assainissement. Réciproquement, une somme identique figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 – Charges financières

156 517 F CFP ont été émis en règlement des intérêts d'emprunt.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le montant de la dotation aux amortissements pour la dépréciation des valeurs patrimoniales s'élève à la somme de **900 305 F CFP**.

Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **65 927 433 F CFP** incluant une somme de 33 144 683 F CFP correspondant à la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement provenant de l'exercice 2022 auxquels viennent s'ajouter 7 540 041 F CFP de résultat d'investissement excédentaire provenant de l'exercice 2022.

Opération		Budget total	Titré	Reports 2023/2024	Total titré + reporté
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	13118 État	25 061 031	13 606 687	11 454 344	25 061 031
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	FIP Équipement	26 207 047		20 467 251	20 467 251
Total Opérations non-individualisées		51 268 078	13 606 687	31 921 595	45 528 282
OPFI Opération non-individualisée	Emprunts	10 735 717	10 735 717		10 735 717
OPFI Opération financière	Virement de la section de fonctionnement	14 006 859			-
OPFI Opération financière	Amortissements	13 650 346	900 305		900 305
OPFI Opération financière	001 Excédent d'investissement reporté	7 540 041	7 540 041		7 540 041
OPFI Opération financière	1068 Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	33 144 683	33 144 683		33 144 683
Total Opérations financières et non individualisées		79 077 646	52 320 746	-	52 320 746
Total général		130 345 724	65 927 433	31 921 595	97 849 028

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **118 968 719 F CFP**.

Opération	Budget total	Réalisé total	%	Reports 2022/2023	Engagé (Mandaté + Reporté)	%
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	18 541 844	18 028 997	97,23%	118 425	18 147 422	97,87%
1900 - ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEUR (AP 5019)	105 951 051	95 111 791	89,77%	10 270 584	105 382 375	99,46%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	124 492 895	113 140 788	90,88%	10 389 009	123 529 797	99,23%
Opération financière - 1687 Remboursement du capital de la dette	1 060 000	1 035 102	97,65%		1 035 102	97,65%
Opération non individualisée - Amortissement de subventions	4 792 829	4 792 829	100,00%		4 792 829	100,00%
Total Opérations financières et non individualisées	5 852 829	5 827 931	99,57%	-	5 827 931	99,57%
Total général	130 345 724	118 968 719	91,27%	10 389 009	129 357 728	99,24%

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif.

Opérations	RAR en dépenses	RAR en recettes
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021	118 425	-
État		11 454 344
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS	10 270 584	-
FIP Équipement		20 467 251
Total RAR	10 389 009	31 921 595

Récapitulatif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	92 379 123 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>71 556 730 F</u>
Solde de gestion (section de fonctionnement)	20 822 393 F

Solde de la section de fonctionnement (I)	20 822 393 F
--	---------------------

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	25 242 709 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>118 968 719 F</u>
Solde de gestion (section d'investissement)	- 93 726 010 F

Résultat d'investissement 2022 reporté	7 540 041 F
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022	33 144 683 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	31 921 595 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>10 389 009 F</u>
Solde des Restes à réaliser	21 532 586 F

Solde de la section d'investissement (II)	- 31 508 700 F
--	-----------------------

Résultat définitif 2023 (I+II)	- 10 686 307 F
---------------------------------------	-----------------------

BALANCE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

La balance des mouvements permet de résumer le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, par grandes masses et par section.

Elle met en relief :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	332 054 240	341 182 270	- 9 128 030
Section d'investissement	-	3 483 646	- 3 483 646
TOTAUX	332 054 240	344 665 916	- 12 611 676

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	1 197 326	5 950 182	- 4 752 856
Section d'investissement	5 950 182	1 197 326	4 752 856
TOTAUX	7 147 508	7 147 508	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2022 qui sont prises en compte en 2023.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	2 776 506	-	2 776 506
Section d'investissement	3 085 620	1 806 824	1 278 796
TOTAUX	5 862 126	1 806 824	4 055 302

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	336 028 072	347 132 452	- 11 104 380
Section d'investissement	9 035 802	6 487 796	2 548 006
TOTAUX	345 063 874	353 620 248	- 8 556 374

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	-	-	-
TOTAUX	-	-	-

VI - Les résultats définitifs 2023 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	336 028 072	347 132 452	- 11 104 380
Section d'investissement	9 035 802	6 487 796	2 548 006
TOTAUX	345 063 874	353 620 248	- 8 556 374

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **336 028 072 F CFP** auxquels viennent s'ajouter 2 776 506 F CFP de résultat d'exploitation excédentaire provenant de l'exercice 2022.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	334 169 165	331 809 240
77 - Produits exceptionnels	12 299 820	245 000
78 - Reprises sur provisions	-	-
Total recettes réelles de fonctionnement	346 468 985	332 054 240
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197 326	1 197 326
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 197 326	1 197 326
Total Recettes réelles de fonctionnement	347 666 311	333 251 566
002 - Excédent d'exploitation reporté	11 453 609	2 776 506
Total recettes de fonctionnement (avec résultat reporté)	359 119 920	336 028 072

Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services

A ce chapitre sont enregistrés les produits de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

A ce chapitre sont enregistrés 245 000 F CFP de remboursements par les administrés des frais de remplacement des bacs détériorés par l'abonné ou volés. (Prise en charge à 50% par l'abonné et le reste par la ville).

En 2022, le budget des ordures ménagères a bénéficié d'une subvention d'équilibre pour compenser le déficit structurel qui le caractérise. Pour l'exercice 2023, les efforts constants de maîtrise des dépenses auront permis d'éviter de recourir à une subvention d'équilibre.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Des titres pour un montant total de **1 197 326 F CFP** ont été émis à l'article « *777 – Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat* ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement.

Chapitre 002 – Excédent d'exploitation reporté

2 776 506 F CFP de résultat d'exploitation 2022 reporté sont inscrits à l'article « *002 - Résultat d'exploitation reporté* » qui ne fait pas l'objet de mouvement sur l'exercice mais dont il faut tenir compte pour calculer le résultat de l'exercice.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **347 132 452 F CFP**.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
011 - Charges à caractère général	330 452 489	325 644 484
012 - Charges de personnel	15 549 173	14 650 186
67 - Charges exceptionnelles	1 305 950	887 600
68 - Dotations aux provisions	-	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	347 307 612	341 182 270
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 950 182	5 950 182
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 950 182	5 950 182
Total dépenses de fonctionnement	353 257 794	347 132 452

Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **9 035 802 F CFP** incluant une somme de 3 085 620 F CFP correspondant à la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement provenant de l'exercice 2022.

Opération		Budget total	Titre	Reports 2023/2024	Total titré + reporté
OPFI Opération financière	Virement de la section de fonctionnement	3 949 818	-	-	-
OPFI Opération financière	Amortissements	5 950 182	5 950 182	-	5 950 182
OPFI Opération financière	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 085 620	3 085 620	-	3 085 620
Total Opérations financières et non-individualisées		12 985 620	9 035 802	-	9 035 802
Total général		12 985 620	9 035 802	-	9 035 802

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **6 487 796 F CFP**.

Opération	Budget total	Réalisé total	%	Reports 2022/2023	Engagé (Mandaté + Reporté)	%
10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	3 678 796	3 483 646	94,70%		3 483 646	94,70%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	3 678 796	3 483 646	94,70%	-	3 483 646	94,70%
Opération non individualisée - Amortissement de subventions	7 500 000	1 197 326	15,96%		1 197 326	15,96%
Total Opérations non individualisées	7 500 000	1 197 326	15,96%	-	1 197 326	15,96%
Opération financière - Déficit d'investissement reporté	1 806 824	1 806 824	100,00%		1 806 824	100,00%
Total Opérations non individualisées	1 806 824	1 806 824	100,00%	-	1 806 824	100,00%
Total général	12 985 620	6 487 796	49,96%	-	6 487 796	49,96%

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Aucun reste à réaliser 2023/2024 n'est constaté.

Résultat définitif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	333 251 566 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>347 132 452 F</u>
Solde de gestion (section de fonctionnement)	- 13 880 886 F

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 **2 776 506 F**

Solde de la section de fonctionnement (I) - 11 104 380 F

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	5 950 182 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>4 680 972 F</u>
Solde de gestion (section d'investissement)	1 269 210 F

Résultat d'investissement 2022 reporté **- 1 806 824 F**

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 **3 085 620 F**

Restes à réaliser en recettes d'investissement	0 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>0 F</u>
Solde des Restes à réaliser	- 0 F

Solde de la section d'investissement (II) 2 548 006 F

Résultat définitif 2023 (I+II) - 8 556 374 F

BALANCE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZI LA COULEE TR4

La balance des mouvements permet de résumer le compte administratif du budget annexe Lotissement ZI La Coulée Tr 4, crée en 2018.

Elle met en relief :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	593 350	-
Section d'investissement	-	2 263 685	-
TOTAUX	-	2 857 035	-

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	594 431	-	594 431
Section d'investissement	-	594 431	-
TOTAUX	594 431	594 431	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2022 qui sont prises en compte en 2023.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	20 571 102	-	20 571 102
TOTAUX	20 571 102	-	20 571 102

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	594 431	593 350	1 081
Section d'investissement	20 571 102	2 858 116	17 712 986
TOTAUX	21 165 533	3 451 466	17 714 067

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	-	-	-
TOTAUX	-	-	-

VI - Les résultats définitifs 2022 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	594 431	593 350	1 081
Section d'investissement	20 571 102	2 858 116	17 712 986
TOTAUX	21 165 533	3 451 466	17 714 067

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un montant de réalisation de 594 431 F CFP à l'article « 7133 – *Variation des en-cours de production de biens* » correspondant à la variation de stock sorti par opération d'ordre budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **593 350 F CFP** correspondant au remboursement des intérêts d'emprunt.

Chapitre	Réalisations 2022	Réalisations 2023
66 - Charges financières	656 066	593 350
Total dépenses réelles de fonctionnement	656 066	593 350
Total dépenses de fonctionnement	656 066	593 350
002 - <i>Déficit d'exploitation reporté</i>	1 424 919	
Total dépenses de fonctionnement (avec résultat reporté)	2 080 985	593 350

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 ne fait apparaître aucune réalisation, il convient toutefois de tenir compte de 20 571 102 F CFP de résultat d'investissement excédentaire provenant de l'exercice 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **2 858 116 F CFP**.

Opération	Budget total	Réalisé total	%	Reports 2022/2023	Engagé (Mandaté + Reporté)	%
Opération financière - 1641 Remboursement du capital de la dette	2 300 000	2 263 685	98,42%	-	2 263 685	98,42%
Opération financière - Transfert vers la section de fonctionnement - Sorties des stocks provisoires	800 000	594 431	74,30%	-	594 431	74,30%
Total Opérations financières	3 100 000	2 858 116	92,20%	-	2 263 685	73,02%
Total général	3 100 000	2 858 116	92,20%	-	2 858 116	92,20%



Résultat définitif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	594 431 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>593 350 F</u>
Solde de gestion (section de fonctionnement)	1 081 F

Solde de la section de fonctionnement (I)	1 081 F
--	----------------

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	0 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>2 858 116 F</u>
Solde de gestion (section d'investissement)	- 2 858 116 F

Résultat d'investissement 2022 reporté	20 571 102 F
--	---------------------

Solde de la section d'investissement (II)	17 712 986 F
--	---------------------

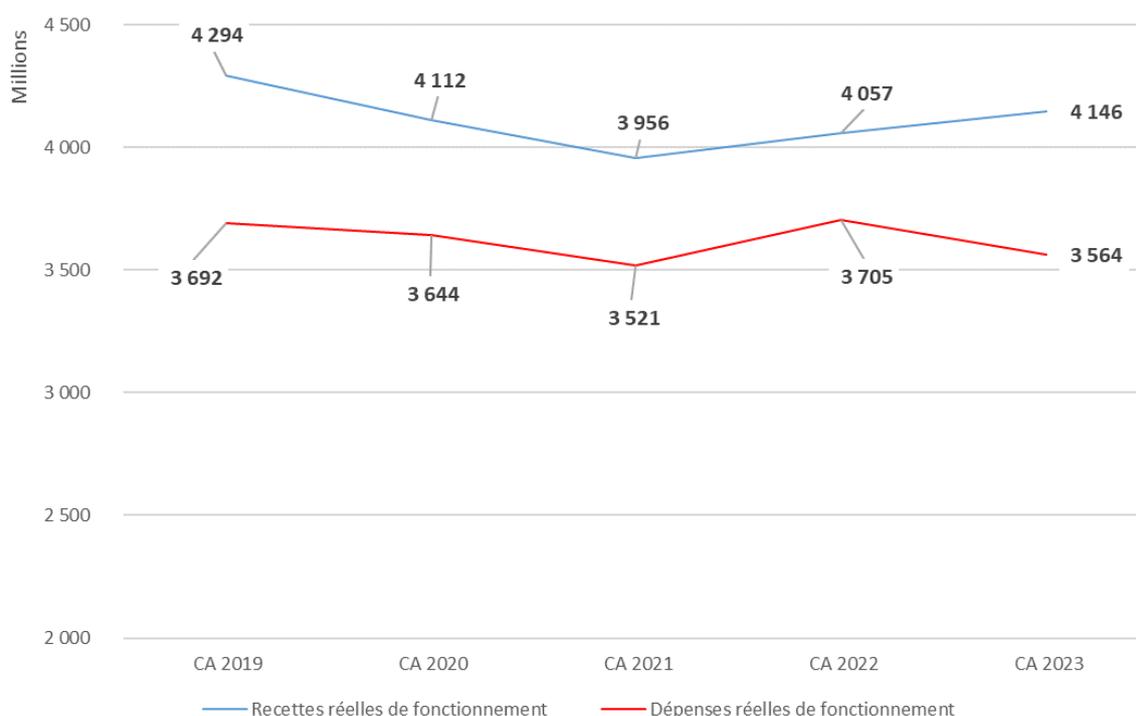
Résultat définitif 2023 (I+II)	17 714 067 F
---------------------------------------	---------------------

ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

De 2019 à 2021, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 338 MF CFP soit 7,88% avant de s'améliorer légèrement en 2022 et 2023.

Parallèlement les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 171 MF CFP sur la même période, soit 4,64%. En 2022 elles ont augmenté de 184 MF CFP notamment du fait de l'augmentation des charges salariales et de la participation au SMTU.

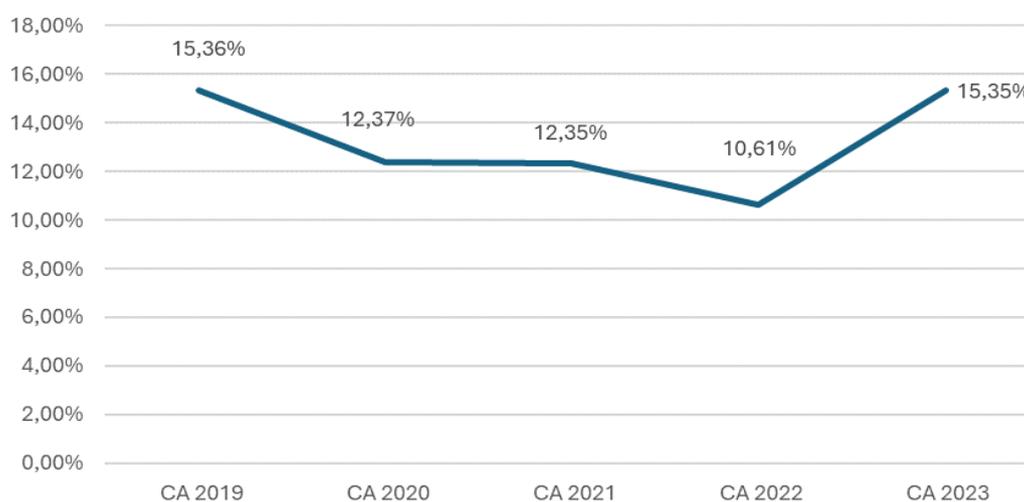
Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, l'année 2023 a marqué un revirement, avec une réduction significative des coûts de 141 MF CFP



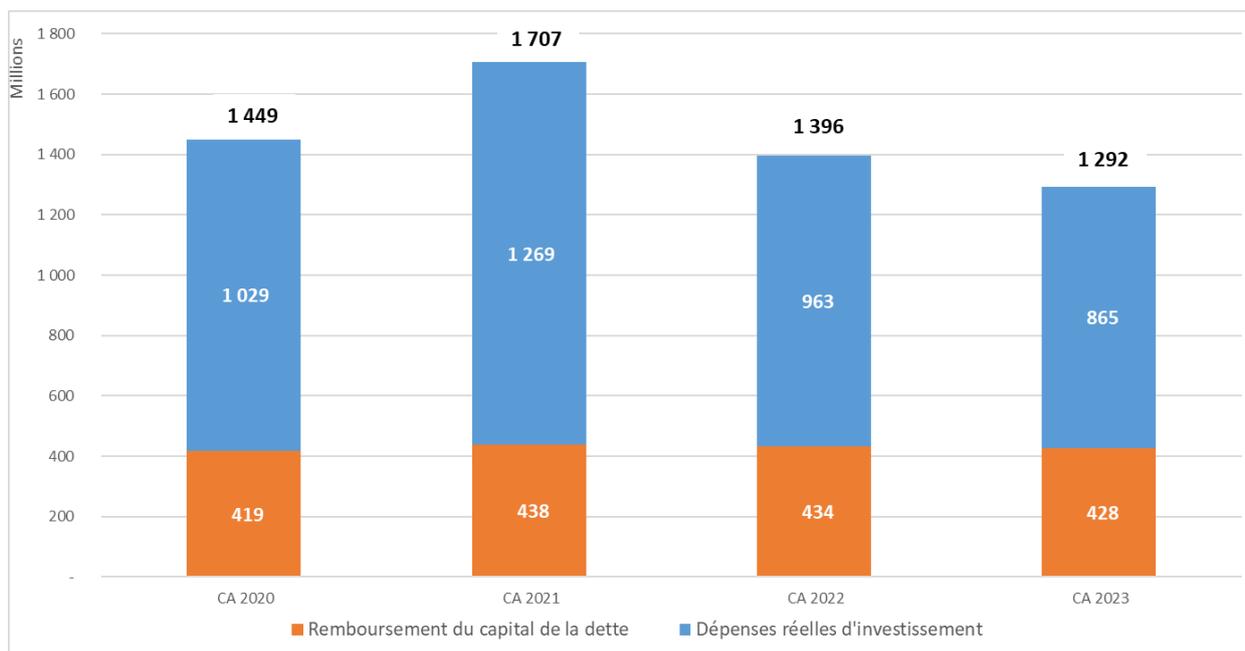
Depuis 2019, bien que le taux d'épargne brute diminue, il reste d'un niveau convenable.

En 2020, avec une diminution des recettes réelles de fonctionnement de 200 MF CFP, il passe en dessous de 15%, et s'approche des 10,5% en 2022.

L'année 2023 apporte une nette amélioration avec un taux d'épargne qui s'élève à 15,35%, soit un niveau équivalent à celui de 2019 (15,36%)

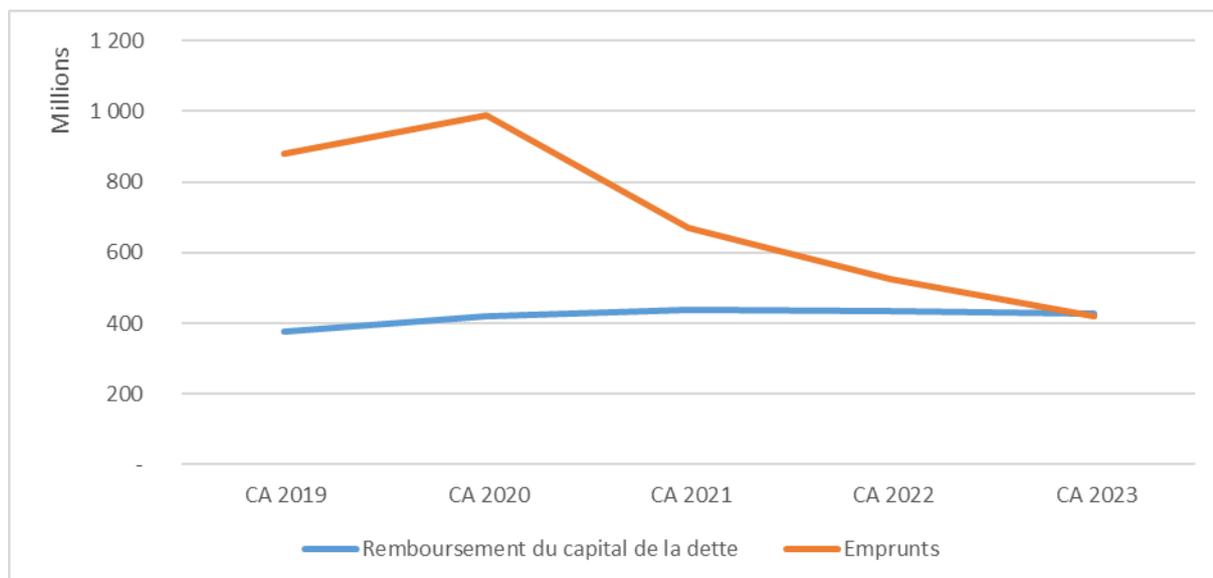


En 2023, le niveau d'investissement se rapproche de celui observé en 2020, tandis que le montant du remboursement du capital de la dette se contracte légèrement, s'établissant ainsi à 428 MF CFP.

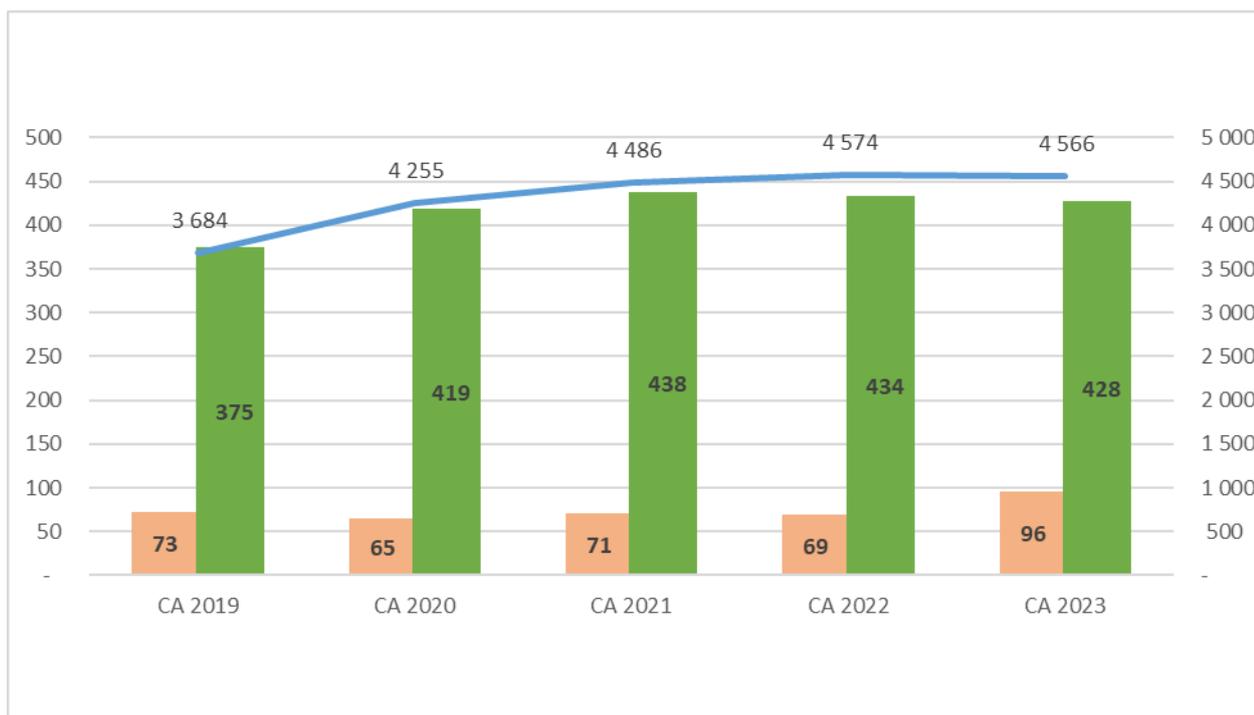


A compter de 2019, la Ville a eu recours de façon plus importante à l'emprunt en bénéficiant des taux historiquement bas sur la période. A compter de 2021, elle s'est efforcée de réduire son besoin de financement par l'emprunt, une tendance qui s'est confirmée en 2022.

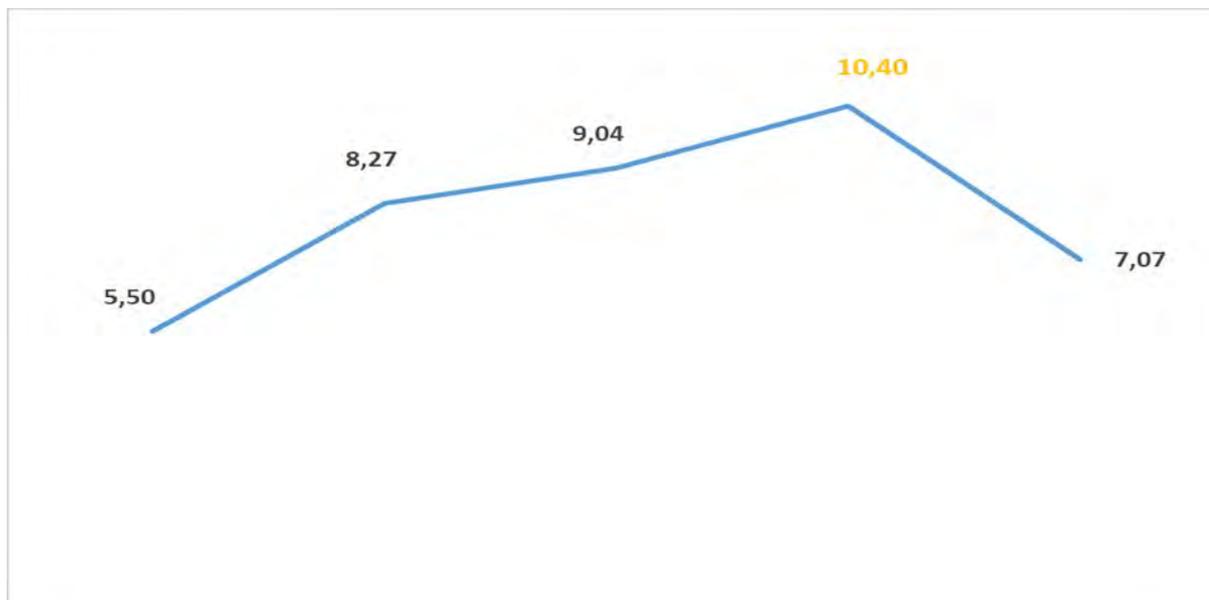
En 2023, le montant du remboursement de la dette est devenu supérieur à celui du recours annuel à l'emprunt, signe de l'engagement fort de la collectivité à réduire progressivement son endettement total.



Le recours plus important à l'emprunt en 2019 et 2020 a mécaniquement entraîné une augmentation de l'encours de la dette.



La capacité de désendettement représente le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne (rapport capital restant dû/épargne brute).



Le recours soutenu à l'emprunt en 2019 et 2020 a entraîné un allongement de la période nécessaire à la Ville pour rembourser entièrement sa dette si elle y consacrait toute son épargne, avec, en 2021, un dépassement de la référence de 7 ans fixée localement par l'AFD. La Ville atteint en 2023 une capacité de désendettement de 7 ans. »

Observations en cours de séance :

Le directeur des finances et de l'informatique réalise une présentation consolidée des comptes administratifs (cf. annexe 1)

- Comptes administratifs 2023 consolidés :

Mme MOREAU revient sur ses propos tenus lors de la dernière séance du conseil municipal concernant l'état du personnel communal au 31 décembre 2023. Elle rappelle que les chiffres n'étaient pas corrects et bien que le directeur administratif eût répondu qu'il y avait bien 286 postes budgétaires, elle ne retrouve pas cette somme. Elle demande donc des explications à ce sujet.

Par ailleurs, il y a bien une baisse de 93 M F CFP de charges de personnel mais la suppression de 2 postes ne l'explique pas.

S'agissant de l'état du personnel communal, M. PELLETIER répond qu'il y a effectivement des erreurs dans le tableau. Il confirme également qu'il y a bien 286 postes budgétaires mais tous ne sont pas pourvus. Le tableau mis à jour lui sera communiqué.

En réponse à la demande de Mme MOREAU, ci-dessous, le tableau mis à jour des effectifs budgétaires :

**EFFECTIFS
BUDGETAIRES AU
01/01/2024**

Grades ou emplois	EFFECTIF BUDGETAIRE	dont temps partiel	EFFECTIF POURVU		EFFECTIF NON POURVU
	Effectif total		Fonctionnaires	Contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE	76	1	53	18	5
Catégorie A	15		12	2	1
Catégorie B	30		20	9	1
Catégorie C	31	1	21	7	3
FILIERE TECHNIQUE	28	0	21	5	2
Catégorie A	6		4	1	1
Catégorie B	17		15	2	0
Catégorie C	5		2	2	1
FILIERE SECURITE	27	0	25	0	2
Catégorie B	10		9	0	1
Catégorie C	17		16	0	1
FILIERE INCENDIE	19	0	16	3	0
Catégorie A	1		1	0	0
Catégorie B	2		2	0	0
Catégorie C	16		13	3	0
FILIERE SOCIO-EDUCATIVE	3	0	0	2	1
Catégorie B	2		0	1	1
Catégorie C	1		0	1	0
FILIERE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE	3	0	0	2	1
Catégorie A	1		0	0	0
Catégorie B	1		0	2	0
Catégorie C	1		0	0	1
FILIERE CULTURE JEUNESSE ET SPORTS	12	0	8	4	0

Catégorie A	0		0	0	0
Catégorie B	11		8	3	0
Catégorie C	1		0	1	0
ACDP	118	12	0	114	4
A	0			0	0
B	1			1	0
C	63			59	0
D	54	12		54	4
TOTAL	286		123	148	15

M. SAO demande des précisions sur la baisse des charges de personnel. En effet, il avait été évoqué l'augmentation du point d'indice, des cotisations CAFAT et la revalorisation de la CLR. Or, en comparant les dépenses entre 2023 et 2022, il constate que les cotisations CAFAT, Mutuelle et CLR sont en baisse.

Le président de séance répond que la baisse des charges de personnel est bien liée à la baisse de ces cotisations.

Concernant l'article 64131 – rémunérations, M. SAO remarque une augmentation entre 2022 et 2023. Il demande des explications à ce sujet.

M. PELLETIER répond ne pas détenir l'information mais qu'il se renseignera.

En réponse à la demande de M. SAO, cet article concerne la rémunération du personnel temporaire, soit des surcroits d'activité. L'augmentation de cette dépense s'explique par une augmentation des surcroits d'activité en 2023, par rapport à 2022.

M. SAO souhaite savoir si les subventions versées à la Caisse des Ecoles et au CCAS sont inscrites au chapitre 65 – autres charges de gestion courante.

M. BOEWA-MI répond par l'affirmative et plus particulièrement au chapitre 657.

M. SAO demande des explications sur la recette supplémentaire de 32 M F CFP environ, perçue en 2023, issue du réajustement du FIP Fonctionnement 2022.

M. BOEWA-MI répond qu'il s'agit d'un rattrapage sur 2022 et l'effet cliquet permet de sécuriser cette recette. Pour 2024, le niveau de recettes devrait être équivalent à celui de 2023.

M. SAO remarque que les dépenses en matière d'électricité ont augmenté de 10 M F CFP alors que la Ville a déployé des panneaux photovoltaïques.

Le président de séance répond qu'en 2023, tous les panneaux n'avaient pas encore été installés.

M. OXFORD ajoute que le déploiement est toujours en cours. Pour les panneaux installés dans les écoles, une économie de 50 à 60% sur la facture d'électricité est constatée. Un bilan plus complet pourra être fait en fin d'exercice.

M. SAO demande des explications sur l'augmentation des dépenses de près de 20 M F CFP pour les contrats de prestations de services.

M. OXFORD répond qu'il s'agit de la révision du prix annuel appliquée par les prestataires.

- Compte administratif 2023 du budget principal :

Explications de vote de l'élu « Tous pour notre Mont-Dore ! » :

« On a beaucoup discuté sur les charges de personnel et je crois qu'il est important qu'on arrive véritablement à une maîtrise des flux et surtout sur une maîtrise des charges qui nous sont proposées à chaque fois en conseil municipal.

On a vu tout à l'heure, on a posé des questions, on ne sait pas pourquoi, on n'a pas la réponse et on l'aura plus tard. Ce n'est pas grave mais cela doit nous alerter sur les chiffres qui sont annoncés et

sur les ratios qui nous sont présentés, de peur que ce ne soit pas des ratios qui soient juste rassurant au moment de pouvoir le voter et que, finalement, cela ne traduit pas une maîtrise réelle des dépenses de personnel.

Vous l'avez évoqué lors de la commission, la mairie vient de se doter d'un outil plus précis, qui permettra d'affiner, de faire des évolutions de carrière sur la part de nos agents et ainsi de mieux maîtriser ses dépenses de personnel. J'aurais préféré que cet outil ait été utilisé depuis le début de la mandature. Mais on va se réjouir qu'il soit enfin prêt et adopté, cet outil de maîtrise des dépenses de personnel. Attention, vigilance sur ce qui nous a été présenté et surtout sur les dépenses qui vont finalement augmenter.

Je salue aussi l'action de notre police municipale qui permet de tripler ses revenus : 2,8 M FCFP d'amendes en 2022 contre 10 M F CFP en 2023. Cela montre la réactivité de la police municipale et félicitation à elle pour faire appliquer le droit et faire payer aux administrés ce qu'ils doivent quand ils ne respectent pas le droit.

Enfin, je reste vigilant sur les chiffres qui nous ont été présentés sur ce compte administratif. »

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

- Compte administratif 2023 du budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

- Compte administratif 2023 du budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

- Compte administratif 2023 du budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		

L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

- Compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal et des budget annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

La note explicative de synthèse n°19/24 du 26 avril 2024 indiquait que :

« A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, la prévision d'affectation ainsi que restes à réaliser, inscrits par anticipation au budget primitif de la commune, sont constatés de manière définitive au Compte Administratif.

Il est proposé au conseil municipal de constater les résultats de clôture 2023 tels que retracés ci-après :

Budget Principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	389 802 654 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-200 636 369 F CFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (b)	-48 898 778 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-249 535 147 F CFP

Résultat définitif du budget principal (I+II)	140 267 507 F CFP
--	--------------------------

Budget Annexe Eau :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	13 506 459 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-56 486 672 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	68 674 656 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	12 187 984 F CFP

Résultat définitif du budget annexe eau (I+II)	25 694 443 F CFP
---	-------------------------

Budget Annexe Assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	20 822 393 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-53 041 286 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	21 532 586 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-31 508 700 F CFP

Résultat définif du budget annexe assainissement (I+II)	-10 686 307 F CFP
--	--------------------------

Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat déficitaire de la section de fonctionnement (I)	-11 104 380 F CFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (a)	2 548 006 F CFP
Solde des restes à réaliser en investissement (b)	0 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	2 548 006 F CFP

Résultat définif du budget annexe ordures ménagère (I+II)	-8 556 374 F CFP
--	-------------------------

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	1 081 F CFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (a)	17 712 986 F CFP
Solde des restes à réaliser en investissement (b)	0 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	17 712 986 F CFP

Résultat définif du budget annexe lotissement ZI la Coulée Tr4 (I+II)	17 714 067 F CFP
--	-------------------------

Budgets consolidés :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	413 028 207 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-289 903 335 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	41 308 464 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-248 594 871 F CFP

Résultat définif du budget consolidé (I+II)	164 433 336 F CFP
--	--------------------------

* Les soldes déficitaires d'investissement, correspondant au besoin de financement, sont partiellement ou en totalité couverts par les résultats excédentaires de la section de fonctionnement.

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024.

Les 5 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstiennent de donner leur avis. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

- Affectation des résultats du budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

- Affectation des résultats du budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

- Affectation des résultats du budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

- Affectation des résultats du budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

- Affectation des résultats du budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26		
Groupe « Générations Mont-Dore »			5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1		
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1		
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

6. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports, pour l'exercice 2024 :

La note explicative de synthèse n°20/24 du 26 avril 2024 indiquait que :

« La Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée des sports s'est réunie le 09 avril 2024 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

- **VELOCE CLUB CALEDONIEN** demande une subvention de fonctionnement de 350 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 280 000 F CFP.

M. SAO souhaite savoir pour quelle raison le montant proposé est moins élevé que celui versé l'an dernier (350 000 F CFP).

M. LOYAT répond que le club avait demandé une somme plus importante l'année dernière.

M. SAO remarque qu'en dépense de fonctionnement, 478 150 F CFP sont inscrits en « achat de licences » et que 652 339 F CFP sont inscrits en recettes, en « produits des licences ». Il demande donc des explications sur l'achat des licences.

M. N'GUELA répond que lors de l'achat d'une licence, une partie revient au club et l'autre est reversée à la fédération.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 280 000 F CFP.**

- **MONT-DORE SHELL VA'A** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

L'exécutif propose de lui verser 200 000 F CFP.

M. N'GUELA demande le nombre de licenciés.

M. LOYAT répond qu'il y en a 70.

M. SAO demande où est domicilié le club car il lui semblait qu'il était sur Nouméa.

M. PAAGALUA répond qu'il est domicilié au Mont-Dore mais qu'il s'entraîne à Nouméa.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 200 000 F CFP.**

- **ARCHERIE CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 270 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 162 000 F CFP.

M. N'GUELA demande le nombre de licenciés.

M. LOYAT répond qu'il y en a 22.

M. SAO remarque que le club n'est pas dans le besoin.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 162 000 F CFP.**

- **ASSOCIATION ACROYOGA NC** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 60 000 F CFP.

M. N'GUELA demande le nombre de licenciés.

M. LOYAT répond qu'il y en a 63.

M. SAO remarque que l'association n'est pas dans le besoin.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 60 000 F CFP.**

- **INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 300 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 280 000 F CFP.

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire des subventions exceptionnelles, il est proposé de réduire le montant de la subvention exceptionnelle et d'augmenter la subvention de fonctionnement à 300 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 300 000 F CFP.**

- **UNION DES TRAILERS DE NOUVELLE-CALEDONIE** demande une subvention de fonctionnement de 300 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

L'exécutif propose de lui verser 300 000 F CFP.

M. N'GUELA demande pour quelle raison aucune subvention n'a été versée l'an dernier.

M. LOYAT répond que l'association avait reçu une subvention exceptionnelle.

Il précise que cette association n'entre pas dans le tableau des critères mais elle organise des événements particuliers et entretient les pistes régulièrement et bénévolement.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 300 000 F CFP.**

- **AS TRI DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 160 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 160 000 F CFP.**

- **ASSOCIATION NEW GENERATION ARMWRESTLING** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 80 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 80 000 F CFP.**

- **MONT-DORE BASKET CLUB** demande une subvention de fonctionnement de 600 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

L'exécutif propose de lui verser 400 000 F CFP.

M. SAO souhaite savoir pour quelle raison le montant proposé est inférieur à celui demandé (-200 000 F CFP). D'autant plus que le club a une section handisport.

M. LOYAT répond que c'est lié aux critères de calcul. Il rappelle que c'est une proposition et que la commission est libre de donner plus ou moins.

M. PAAGALUA ajoute que le club demande tous les ans une somme équivalente et l'année dernière, la Ville lui a versé 400 000 F CFP.

M. SAO demande si la commission veut donner davantage.

M. N'GUELA répond que le club a eu la même somme l'année dernière et il s'en est bien sorti. En cas de nécessité, le club pourra faire une demande de subvention exceptionnelle pour un évènement/projet particulier.

M. LOYAT précise que le club a aussi fait une demande de subvention exceptionnelle.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 400 000 F CFP.**

- **RUGBY CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 320 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

L'exécutif propose de lui verser 300 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 300 000 F CFP.**

- **SAKURA DOJO** demande une subvention de fonctionnement de 150 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 90 000 F CFP.

M. N'GUELA remarque que l'association n'a pas obtenu de subvention l'an dernier.

M. LOYAT répond qu'elle a perçu une subvention exceptionnelle.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 90 000 F CFP.**

- **MONT-DORE GYM** demande une subvention de fonctionnement de 500 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 400 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 400 000 F CFP.**

- **CLUB HIPPIQUE LA CRAVACHE** demande une subvention de fonctionnement de 4 000 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association pour l'année 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 1 782 330 F CFP.

M. SAO se souvient que la Ville lui avait versé une subvention pour l'achat de poneys.

M. LEVANQUÉ répond qu'effectivement, le club avait reçu, en 2021, une subvention exceptionnelle de 600 000 F CFP, pour l'achat de 3 poneys.

M. PAAGALUA indique qu'il a participé à l'assemblée générale du club la veille, en compagnie de l'administration, et que le club est déficitaire de 2,5 M F CFP. Aussi, il propose de lui verser 2 000 000 F CFP, exceptionnellement pour cette année.

M. N'GUELA souhaite connaître la (ou les) cause(s) de ce déficit.

M. RIVIECCIO répond qu'en regardant l'historique des recettes, la crise Covid en est la principale cause. Le club a dû continuer à faire face à des dépenses incompressibles (ex : nourriture des animaux), sans recettes.

Il précise que le club essaie de rebondir puisqu'il cherche à réduire ses dépenses et un business plan est en cours d'élaboration. Par ailleurs, des perspectives d'évolution sont en cours comme développer des prestations pour le public handicapé ou en souffrance (ex : dépression, burn out). De plus, il a reçu une subvention de la province Sud pour développer l'équithérapie.

Le club a ainsi des perspectives et c'est donc le bon moment pour la Ville, en tant que partenaire, de l'aider davantage, exceptionnellement.

M. PAAGALUA ajoute que le club a perdu des licenciés (72 en 2020 contre 30 en 2023).

M. N'GUELA demande si le club est partenaire du Click & Mouv'.

M. RIVIECCIO répond par l'affirmative.

M. PAAGALUA ajoute qu'il est aussi partenaire du Pass Sports CAFAT.

M. SAO demande combien la Ville a versé de subvention au club depuis 2021.

M. PAAGALUA répond que la Ville a versé 1 000 000 F CFP chaque année, en fonctionnement. Il n'a reçu qu'une subvention exceptionnelle, de 600 000 F CFP en 2021, pour les poneys.

M. SAO indique que même avec des perspectives, il s'interroge sur la pertinence de maintenir leur activité d'autant que le club est dans la partie sud de la commune.

M. PAAGALUA répond que c'est pertinent justement de par sa localisation.

M. SAO s'inquiète que la Ville pérennise cette subvention de 2 000 000 F CFP.

M. N'GUELA répond que les services de la Ville relayeront l'information auprès du club sur le caractère exceptionnel du montant de la subvention.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 2 000 000 F CFP.**

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- **UNION DES TRAILERS DE NOUVELLE-CALEDONIE** demande une subvention exceptionnelle de 400 000 F CFP pour l'organisation du Festival de Trail de Nouvelle-Calédonie les 18 et 19 mai 2024.

L'exécutif propose de rendre un avis défavorable puisque l'association recevra déjà une subvention de fonctionnement.

⇒ **AVIS DEFAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- **COMITE REGIONAL DE CYCLISME EN NC** demande une subvention exceptionnelle de 50 000 F CFP. Cette aide financière servirait à la mise en place d'un programme d'entraînement et de compétitions internationales.

L'exécutif propose de lui verser 50 000 F CFP.

M. SAO souhaite savoir si des jeunes mondoriens participeront au stage d'entraînement.

M. LOYAT répond qu'il y en a potentiellement mais que le nombre de jeunes n'est pas encore connu.

M. RIVIECCIO indique que pour rester dans l'enveloppe budgétaire, il y a peut-être une latitude de réduction au niveau de cette demande car c'est un comité régional qui sollicite une subvention, et non un club. Et les comités, tout comme les ligues, sont déjà aidés pour le déplacement des sportifs.

M. N'GUELA ajoute que le nombre de mondoriens n'est pas non plus connu.

M. N'GUELA propose de rendre un avis défavorable.

⇒ **AVIS DEFAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- **ASSOCIATION ACROYOGA NC** demande une subvention exceptionnelle de 400 000 F CFP pour organiser des formations avec un professeur international.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 200 000 F CFP.

M. RIVIECCIO précise que les formations seront payantes.

M. SAO indique que dans ce cas, les sommes récoltées peuvent financer la venue du professeur.

M. N'GUELA indique que la Ville peut les aider financièrement mais pas à hauteur de 400 000 F CFP.

M. PAAGALUA propose de réduire le montant de la subvention à 50 000 F CFP car les formations auront lieu dans la commune.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 50 000 F CFP.**

- **INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE** demande deux subventions exceptionnelles de :
 - 300 000 F CFP pour financer un déplacement sportif aux championnats de France d'Haltérophilie Juniors et Séniors 2024,
 - 110 000 F CFP pour financer un événement promotionnel de la discipline.

Pour le déplacement, compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 120 000 F CFP.

M. LOYAT précise qu'en appliquant la règle de 20 000 F CFP/athlète, le montant s'élèverait à 80 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 80 000 F CFP.**

Pour l'évènement, compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 110 000 F CFP.

M. SAO demande pour quelle raison la Ville apporterait son aide pour l'organisation d'une journée portes ouvertes.

M. RIVIECCIO répond que c'est en terme de rayonnement.

M. SAO indique que l'institut peut profiter de la fête du sport pour se faire connaître. D'autant plus que la journée portes ouvertes aura lieu en juillet.

M. N'GUELA rejoint l'avis de M. SAO.

M. LEVANQUÉ propose que l'institut décale sa journée portes ouvertes pour ne pas qu'elle se tienne le même mois que la fête du sport.

Les commissaires sont favorables à cette proposition.

M. N'GUELA propose d'aider l'association mais pas à hauteur de la somme demandée.

M. RIVIECCIO rappelle que l'institut bénéficiera d'une subvention de fonctionnement. Il propose de revoir le montant de cette subvention à la hausse pour pouvoir réduire celui de la subvention exceptionnelle et ainsi rester dans l'enveloppe budgétaire.
Les commissaires sont favorables à cette proposition.

M. SAO ajoute qu'il est davantage favorable à réduire la subvention pour la journée portes ouvertes.

M. N'GUELA propose de lui verser 50 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 50 000 F CFP.**

- **MONT-DORE BASKET CLUB** demande une subvention exceptionnelle de 800 000 F CFP pour financer le déplacement des jeunes U9 à U15 en province nord.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 120 000 F CFP.

M. N'GUELA souhaite connaître le nombre de jeunes concernés.

M. LOYAT répond qu'ils sont 39.

M. SAO considère que la somme de 120 000 F CFP est peu. Il souhaite que le montant soit revu à la hausse.

Les commissaires décident d'examiner les autres demandes de subvention et d'étudier celle-ci en dernier.

Après étude des autres demandes et compte tenu du reliquat de budget, il est proposé de lui verser 150 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 150 000 F CFP.**

- **RUGBY CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention exceptionnelle de 480 000 F CFP pour financer divers déplacements : La Foa (juillet et août) et Koné.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 240 000 F CFP, soit 120 000 F CFP/déplacement.

M. N'GUELA souhaite savoir combien de jeunes sont concernés.

M. LOYAT répond qu'ils sont une cinquantaine.

M. RIVIECCIO précise que l'an dernier, le club a perçu 220 000 F CFP de subvention pour le même événement. Au regard du montant proposé suivant les critères, il y a 20 000 F CFP supplémentaires.

M. SAO demande pour quelle raison l'association a perçu 220 000 F CFP l'an dernier, pour le même événement et avec les mêmes critères d'attribution. Il indique être favorable à lui verser 240 000 F CFP.

M. N'GUELA propose de verser le même montant que l'an dernier, soit 220 000 F CFP pour rester cohérent.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission pour 220 000 F CFP. L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » est contre le montant proposé.**

- **ASSOCIATION NEW GENERATION ARMWRESTLING** demande une subvention exceptionnelle de 400 000 F CFP pour financer la participation de l'association au championnat de Tahiti.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 200 000 F CFP.

M. SAO demande combien de mondoriens sont concernés.

M. LOYAT répond qu'ils sont 10.

M. N'GUELA demande s'il existe une ligue calédonienne.

M. LOYAT répond par l'affirmative et précise que l'association est affiliée à la fédération de Tahiti.

M. PAAGALUA ajoute que grâce à cette affiliation, un club de Tahiti participera à la fête du sport.

M. SAO a un avis mitigé compte tenu que la compétition se tient à Tahiti.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission pour 200 000 F CFP. L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstient de donner son avis.**

- **CLUB ATHLETIQUE JULES GARNIER** demande une subvention exceptionnelle de 100 000 F CFP pour participer aux championnats Oceania d'athlétisme en juin 2024.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 100 000 F CFP.

M. SAO demande où auront lieux les championnats.

M. LOYAT répond qu'ils se tiendront à Fidji.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 100 000 F CFP.**

- **MONT-DORE GYM** demande une subvention exceptionnelle de 80 000 F CFP pour financer l'organisation d'une compétition.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 80 000 F CFP.

M. N'GUELA remarque que l'association n'a pas demandé de subvention l'an dernier. Il souhaite savoir si c'est parce qu'il n'y a pas eu de compétition.

M. LOYAT répond que l'association organise tous les ans une compétition mais que c'est la première fois qu'elle demande une subvention pour l'organisation de cet évènement.

M. N'GUELA demande alors pour quelle raison l'association demande un financement cette année.

M. LOYAT répond ne pas détenir cette information.

M. RIVIECCIO précise qu'au niveau de la commune, il y a une subvention de l'ANS pour remplacer le praticable. Il rappelle également que la Ville aide l'association au travers de la subvention de fonctionnement. Les commissaires ont donc une latitude pour réduire le montant de la subvention exceptionnelle afin de rester dans l'enveloppe budgétaire. Les commissaires sont favorables à cette proposition.

M. PAAGALUA propose alors de lui verser 50 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 50 000 F CFP.**

- **MONT-DORE SHELL VA'A** demande une subvention exceptionnelle de 300 000 F CFP pour participer aux championnats du monde de vitesse à Hawaï.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 120 000 F CFP.

M. PAAGALUA propose de réduire le montant de la subvention à 100 000 F CFP car ils ont des sponsors et perçoivent des subventions par ailleurs.
Ainsi, le reliquat de budget peut être attribué au Mont-Dore Basket Club compte tenu du projet présenté.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 100 000 F CFP. »**

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de la culture, pour l'exercice 2024 :

La note explicative de synthèse n°21/24 du 26 avril 2024 indiquait que :

« Depuis le dernier Conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de la culture s'est réunie le 18 avril 2024 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

- **ASSOCIATION ANGKLUNG CALEDONIA** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 F CFP, qui permettrait de proposer des prestations musicales sur la Grande-Terre et les Îles Loyautés.

L'exécutif propose de lui verser 100 000 F CFP.

Mme BOLO précise que cette association s'est peu manifestée l'an dernier. Elle rappelle qu'elle est généralement sollicitée pour la fête de la musique.

M. LELONG trouve dommage de réduire le montant de la subvention issu des critères de calcul alors que l'association a fourni son dossier à temps.

Il souhaite savoir s'il reste beaucoup d'associations qui n'ont pas encore formulé de demande de subvention.

Mme WAMYTAN répond que 4 associations ne se sont pas encore manifestées.

Mme MOTUHI souhaite connaître le montant généralement demandé par ces 4 associations.

Mme WAMYTAN répond que l'AMJBK demande généralement 300 000 F CFP, Abracadobra 150 000 F CFP, Hei Pua Nui 200 000 F CFP et l'AINC 400 000 F CFP.

M. RIVIECCIO ajoute qu'en attribuant les subventions à hauteur des montants issus du calcul des critères, il resterait 800 000 F CFP sur l'enveloppe budgétaire allouée pour 2024 (2 500 000 F CFP), en section de fonctionnement.

M. PAAGALUA souhaite connaître le nombre d'associations culturelles.

Mme WAMYTAN répond qu'il y a une trentaine d'associations actives. Toutes ne sollicitent pas un financement de la Ville. Les 4 associations mentionnées ci-dessus, sont celles qui font chaque année des demandes.

M. PAAGALUA indique alors qu'il faut aussi tenir compte du fait que les autres associations pourraient demander des subventions en cours d'année. Si l'enveloppe est épuisée, la Ville ne pourra pas leur répondre favorablement.

M. LELONG comprend le problème soulevé par M. PAAGALUA mais il rappelle qu'à chaque fin d'année, il y a un reliquat de budget qui n'est pas injecté dans le système associatif et trouve cela dommage.

Il indique que l'objectif du nouveau mode de fonctionnement est que la 1^{ère} réunion de la commission puisse étudier le maximum de demandes de subventions. D'autant plus que pour le fonctionnement, le dossier doit être préparé l'année n-1.

Il serait ainsi dommage de ne pas accompagner ces associations à hauteur de l'enveloppe budgétaire et de se retrouver avec un reliquat de crédits en fin d'année. Et c'est la raison pour laquelle le nouveau mode de fonctionnement a été mis en place.

Pour les associations qui feraient leur demande tardivement, elles devront se plier au mode de fonctionnement l'année suivante pour avoir davantage de chance de percevoir la somme demandée, en fonction des critères établis.

Mme BOLO propose d'examiner les autres demandes de subvention et de revenir sur celle-ci ensuite.

Après examen des autres demandes, Mme BOLO maintient sa proposition de lui verser 100 000 F CFP pour pouvoir répondre aux demandes de subventions à venir.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents, pour 100 000 F CFP. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.**

- **ASSOCIATION ADAMIC** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 200 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 200 000 F CFP.**

- **ASSOCIATION FAKA GALO GATAA** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association.

L'exécutif propose de lui verser 150 000 F CFP.

Mme BOLO rappelle que l'an dernier, le montant octroyé avait été réduit du fait de la faible participation aux manifestations organisées par la Ville. Il est proposé de lui verser le même montant que l'an dernier et de revoir le montant à la hausse pour 2025 si besoin.

M. LELONG indique que le montant issu des critères de calcul est de 200 000 F CFP.

M. RIVIECCIO rappelle que les critères guident les élus dans l'examen des subventions mais en fonction du contexte, des aléas ou des projets, ce montant peut être revu à la hausse ou à la baisse.

M. LELONG propose de valoriser les associations qui font leur demande dans les temps.

Il est proposé d'étudier les autres demandes et de revenir sur celle-ci plus tard.

Après examen des autres demandes, Mme BOLO propose de lui verser 200 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 200 000 F CFP.**

- **ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ENGIN MOBILES DE NOUVELLE-CALEDONIE** demande une subvention de fonctionnement de 250 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 250 000 F CFP.

Mme BOLO indique que cette association intervient essentiellement lors du mois du patrimoine. La taille des engins rend difficile la participation de l'association à toutes les manifestations de la Ville.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 250 000 F CFP.**

- **ASSOCIATION DANSE CULTURELLE POLYNESIENNE TAMARA** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 F CFP qui permettrait de proposer des prestations de danse sur la commune.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 100 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 100 000 F CFP.**

- **ASSOCIATION MAUMAU FENUA** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 100 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 100 000 F CFP.**

- **JEEP ARMY CLUB CALEDONIEN** demande une subvention de fonctionnement de 150 000 F CFP. Cette aide financière servirait au fonctionnement de l'association.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 150 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 150 000 F CFP.**

- **ASSOCIATION LES VILLES JUMELLES DU MONT-DORE** demande une subvention exceptionnelle de 600 000 F CFP afin de relancer les échanges avec nos jumelles d'Indonésie, de Polynésie et de la Grande Terre.

L'exécutif propose de lui verser 500 000 F CFP.

M. RIVIECCIO indique que la Ville a approché cette association pour redéfinir le cadre des projets. La Ville lui a demandé de lui soumettre des projets particuliers pour mieux cadrer la subvention de fonctionnement. Chose a été faite pour cette année puisque l'association propose le projet « Mode et pandanus ». Il s'agira d'une résidence d'artistes à l'AINC, avec la venue des tresseuses des territoires jumelés. L'idée est un partage de savoir, de savoir-faire et de s'ouvrir à des projets culinaires, sur une période de 9 jours en août 2024. Le projet est cohérent et valorisant pour la commune, raison pour laquelle il est proposé de lui verser 500 000 F CFP, bien que la demande ne rentre pas dans les critères classiques. Mme BOLO ajoute que l'objectif est de relancer les jumelages.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 500 000 F CFP.**

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- **ASSOCIATION URBAN EVOLUTION** demande une subvention exceptionnelle de 120 000 F CFP afin de financer un évènement sur le thème du hip hop, composé d'ateliers, de battle, et d'un spectacle en faveur des montdoriers.

L'exécutif propose de lui verser 100 000 F CFP.

M. RIVIECCIO indique que l'association a également sollicité la mise à disposition gracieuse de la salle du petit théâtre pour organiser son évènement. Les réflexions menées par la Ville ont mené à proposer une subvention de 100 000 F CFP pour que l'association soit autonome le jour de son évènement et ainsi ne pas mobiliser du personnel communal. Cela permet d'être équitable avec les autres associations car il ne s'agit pas d'une coréalisation.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 100 000 F CFP.**

Il est à noter qu'une demande de subvention supplémentaire a été inscrite à l'ordre du jour. Le dossier est distribué en début de séance.

- **ASSOCIATION CONVERGENCES JEUNESSE ET CULTURES** demande une subvention exceptionnelle de 200 000 F CFP afin de financer un projet de voyage des lycéens mondoriens à Hawaï entre le 31 mai et le 12 juin 2024.

Mme TU se retire de la séance car sa fille fait partie des élèves concernés.

Mme BOLO indique que cette demande émane d'un établissement scolaire et qu'elle aurait pu passer en commission enseignement. Mais le projet a, à la fois, une dimension pédagogique et culturelle. Elle a donc souhaité que cette demande soit soumise à l'avis de la commission culture. De plus, le voyage est prévu fin mai et les organisateurs souhaitent être fixés avant le départ.

M. PAAGALUA informe qu'il a été sollicité par l'association pour un subventionnement de la province Sud. Sa demande a été dirigée vers l'enseignement et la culture. Il ajoute que c'est une bonne chose qu'une classe du Mont-Dore se déplace pour participer au festival des arts, qui n'a lieu que tous les 4 ans. Il rappelle que les jeunes n'ont pas tous la chance de pouvoir voyager et qu'ils sont issus de familles modestes. Un soutien de la Ville serait donc opportun.

L'exécutif propose de lui verser 200 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 200 000 F CFP. »**

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Il convient de préciser que Mme TU s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote car elle a un lien de parenté avec une élève faisant partie du voyage organisé par l'association Convergences jeunesse et cultures.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de l'environnement, pour l'exercice 2024 :

La note explicative de synthèse n°22/24 du 26 avril 2024 indiquait que :

« La Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie, et de l'environnement, s'est réunie le 10 avril 2024 afin d'émettre un avis sur ces différentes demandes. Les observations de celles-ci sont mentionnées ci-dessous :

En préambule, M. BERTHELOT souligne que le budget 2024 est en hausse de 9,5% par rapport au budget 2023, traduisant ainsi l'effort de la Ville malgré les contraintes financières actuelles.

- **Association « SOS Mangrove »** sollicite une subvention de fonctionnement de 150 000 F CFP, par courrier en date du 23 janvier 2024. Cette aide servirait à couvrir les frais liés aux animations sollicitées par les établissements scolaires, notamment avec le lycée du Mont-Dore et à la réhabilitation de mangroves au niveau de la caserne de gendarmerie de Saint-Michel et de l'estuaire de la rivière de La Coulée.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 150 000 F CFP.

Mme SANMOHAMAT demande si un délai doit être respecté pour la plantation de plants de palétuviers dans le cadre des mesures compensatoires.

M. CASTEX répond par l'affirmative. Le délai est fixé à septembre 2025. Il précise que la Ville est en étroite collaboration avec la province Sud et des visites régulières sur site sont opérées. Aujourd'hui, il y a plus de connaissance sur l'écosystème mangrove et des mesures alternatives sont intégrées. En effet, la Ville privilégie des travaux de reconnexion hydraulique (remonter l'eau sur les parcelles concernées) pour retrouver un taux de salinité qui convient à la mangrove. Ces travaux sont en cours et devraient se finaliser ce mois-ci.

Ensuite, des analyses du substrat seront menées afin de s'assurer que les conditions soient remplies pour pouvoir procéder à la plantation. Si les analyses sont favorables, il sera procédé à la plantation des 2 000 plants prévus dans le cadre du programme. Dans le cas contraire, les plantations se feront ailleurs.

M. BERTHELOT précise que le programme de plantation des plants de palétuviers en partenariat avec le lycée du Mont-Dore est bien distinct de celui de la caserne de gendarmerie. La Ville n'était pas concernée par les mesures compensatoires au niveau du Lycée et ce programme est clos depuis 2021. Ce dont parle M. CASTEX est celui du programme de la caserne de gendarmerie.

Il ajoute qu'il y a aussi la régénération naturelle grâce, en partie, aux ouvrages hydrauliques réalisés par la Ville.

M. CASTEX souligne qu'aujourd'hui, il est davantage question de surface de compensation que de nombre de plants.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 150 000 F CFP.**

- **Association « Centre d'Initiation à l'Environnement » (CIE)** sollicite par courrier en date du 2 novembre 2023, une subvention de fonctionnement de 500 000 F CFP dont cette aide servirait à la réalisation d'animations dans les établissements scolaires de la commune du Mont-Dore pour sensibiliser les élèves et les équipes pédagogiques au développement durable et à l'environnement.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 350 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 350 000 F CFP.**

- **Association « CALEDOCLEAN »** sollicite par courrier en date du 17 janvier 2024, une subvention de 500 000 F CFP dont cette aide servirait au fonctionnement de l'association et particulièrement à l'organisation de journées de plantation « grand public » sur le Mont-Dore. Depuis plusieurs années, l'association organise sur la commune du Mont-Dore des opérations de nettoyage de sites pollués et de reboisement de zones dégradées au niveau de la Vallée de La Coulée et la rivière des Pirogues. L'an dernier, près de 14 000 plants ont été plantés, entre mars et août 2023 sur la commune. Cette année, l'association a pour ambition de réaliser le même objectif.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 500 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 500 000 F CFP.**

- **Association « Ensemble Pour La Planète » (EPLP)** sollicite par courrier en date du 22 mars 2024, une subvention de 300 000 F CFP dont cette aide servirait au bon fonctionnement de l'association.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 50 000 F CFP.

M. BERTHELOT précise que l'association a multiplié par 3 leur demande de financement pour 2024 (rappel : 100 000 F CFP demandé en 2023). En regardant les recettes perçues en 2023 au titre des subventions, elles sont de l'ordre de 3,5 M F CFP contre 7 M F CFP en recettes prévisionnelles pour 2024.

Il déplore également que l'association dénigre certains partenaires avec lesquels la Ville travaille.

M. GOYON souhaite connaître leurs actions dans la commune. Il demande si l'association intervient sur le terrain, dans les institutions ou dans les associations.

M. CASTEX répond qu'elle intervient à l'échelle institutionnelle mais pas sur des actions de terrain.

Mme SANMOHAMAT demande si l'association a une action spécifique de prévue pour 2024.

M. BERTHELOT répond par la négative.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 50 000 F CFP.**

- **Association « RED GROUND »** sollicite par courrier en date du 31 janvier 2024, une subvention de fonctionnement de 300 000 F CFP dont cette aide servirait au fonctionnement de l'association et particulièrement à l'organisation de journées de plantation « grand public » sur la Vallée de la Coulée et aux opérations de nettoyage sur cette même zone.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 250 000 F CFP.

M. BERTHELOT indique que l'association mène des actions environnementales, avec la Ville et des prestataires sur la Vallée de La Coulée, et des vides greniers mensuels sur La Coulée. Sur ce dernier point, l'association a été lauréate d'un budget participatif de la province Sud (3 105 000 F CFP). Il est donc nécessaire de cloisonner la partie environnementale de la partie vide-greniers. Pour autant, l'exécutif souhaite augmenter le financement de la Ville car, au-delà des plantations à la Vallée de La Coulée, il faut aussi s'occuper de l'entretien des plants et RED GROUND est réactive dans ce domaine.

Mme SANMOHAMAT demande si la province Sud intervient dans l'entretien des plants.

M. BERTHELOT répond par la négative. Il précise que depuis le début de la mandature, les plantations réalisées sont le fruit de subventions versées par la Ville aux associations (ex : CALEDOCLEAN, RED GROUND, MOCAMANA) et de financements extérieurs. A noter qu'une multitude d'acteurs (ex : Conservation Internationale, Mocamana, Sud Forêt, WWF) est venu apporter sa quote-part, soit en financement soit en logistique (fourniture de plants).

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 250 000 F CFP.**

M. GOYON indique que l'association MOCAMANA n'a pas encore communiqué de dossier de demande de subvention en raison d'un souci de fonctionnement interne.

M. BERTHELOT propose que la somme de 450 000 F CFP (versée chaque année) soit réservée en attendant la réception du dossier. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Il convient de préciser que Mme FILIMOHAAU a quitté la séance avant le vote de la délibération, sans donner procuration à un membre de son groupe « Vivre au Mont-Dore ».

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Transformation de poste au sein de l'administration :

La note explicative de synthèse n°23/24 du 26 avril 2024 indiquait que :

« Depuis août 2022, le poste de « Chargé d'Etudes au Développement Economique » qui était rattaché au Directeur des Finances et de l'Informatique, n'est pas pourvu. Depuis, des missions et tâches de ce poste ont été réparties entre plusieurs agents.

Cette période a permis de redéfinir son profil et son positionnement afin de le mettre en adéquation avec les objectifs stratégiques de la Ville, en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, ainsi qu'aux enjeux communaux et intercommunaux.

Il est ainsi proposé de transformer ce poste de rédacteur de la filière administrative en poste d'ingénieur de la filière technique et de le rattacher aux secrétaires généraux.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024 :

M. PARENT demande si l'agent traitera toujours des sujets de développement économique.

M. LEVANQUÉ répond par l'affirmative. Il précise que, par rapport au profil précédent, des compétences en matière d'aménagement du territoire sont également attendues.

M. AFCHAIN demande si l'AVP a été lancé.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative.

M. SAO demande pour quelle raison ce poste n'a pas été supprimé depuis 2022 puisqu'il n'a pas été pourvu et que les missions et tâches ont été réparties entre plusieurs agents.

M. LEVANQUÉ répond que c'est parce qu'il y a un besoin. En effet, ces missions doivent être suivies par une ressource dédiée. Les tâches et missions ont été réparties, certes, mais elles s'ajoutent à celles déjà existantes.

M. SAO souhaite savoir pour quelle raison il y a un changement de filière et de catégorie.

M. LEVANQUÉ répond que, par l'exercice de ces missions durant une période d'un an et demi environ, les secrétaires généraux et le directeur des finances et de l'informatique ont pu préciser le profil attendu pour mener à bien ces tâches et missions de développement et de suivi de l'aménagement du territoire associé au suivi des dossiers de développement économique. C'est une compétence qui n'existait pas lors du recrutement du chargé d'études au développement économique. Aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir un profil technique pour suivre les opérations et dossiers d'aménagement.

Mme JULIÉ indique que l'aménagement du territoire n'a pas grand-chose à voir avec le développement économique. En effet, l'aménagement du territoire comprend notamment le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) et le développement économique représente déjà un boulot à plein temps.

M. LEVANQUÉ répond que, pour éviter la confusion, la personne ne sera pas chargée de piloter ou d'élaborer le PUD car c'est le service de l'urbanisme, du domaine et du patrimoine qui s'en charge. L'aménagement du territoire concerne les déplacements, l'habitat, les bassins d'emplois et l'activité économique.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. L'élú de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstient de donner son avis. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élú de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	31	-	1

La délibération est adoptée à la majorité.

10. Modification du règlement intérieur du conseil municipal :

La note explicative de synthèse n°24/24 du 26 avril 2024 indiquait que :

« Par délibération n°122/20/X du 22 octobre 2020, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur.

Il convient toutefois de le modifier en :

- y intégrant un article sur l'accès aux locaux administratifs ;
- mettant à jour les formalités relatives aux séances du conseil municipal suite à la réforme sur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes (l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021). Il convient de préciser que les membres du conseil municipal ont été informés de cette réforme par courriel du 27 juillet 2022.

Ainsi, un article est ajouté au CHAPITRE VI – DISPOSITIONS DIVERSES.

ARTICLE 32 : ACCES AUX LOCAUX ADMINISTRATIFS

Seuls sont autorisés à accéder aux locaux administratifs, les élus chargés de l'administration, soit exclusivement le Maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ayant reçu une délégation du Maire dans les conditions prévues par le code des communes de la Nouvelle-Calédonie (article L.122-11).

Les articles 32 et 33 actuels du règlement intérieur deviennent successivement les articles 33 et 34.

Par ailleurs, le chapitre IV est modifié comme suit :

CHAPITRE IV – PROCES-VERBAUX ET LISTE DES DELIBERATIONS

L'article 23 est remplacé comme suit :

ARTICLE 23 : LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine (article L.121-17 du CCNC).

Cette liste comporte la date de la séance du conseil municipal, le numéro et l'objet de l'ensemble des délibérations approuvées ou refusées.

L'article 24 est modifié comme suit :

ARTICLE 24 : PROCES-VERBAL

Sous la responsabilité du Maire et du secrétaire de séance, les séances publiques du conseil municipal donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats après mise en forme des interventions, sans changer le sens et le fond des propos tenus.

Le projet de procès-verbal est visé par les intervenants dans un délai maximum de trois (3) jours après mise à leur disposition. Passé ce délai, aucune correction n'est acceptée. Les corrections apportées par les auteurs ne peuvent porter que sur la forme sans altérer le sens ni le fond des propos tenus, sans rajout ni suppression. En cas de litige, le Maire règle le différend.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique sur le site internet de la commune (article L.121-14 du CCNC).

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur le registre des délibérations côté et paraphé par le Maire. Elles sont signées par le Maire et le secrétaire de séance (article L.121-18 du CCN). Les affaires venant en délibération en cours d'une même séance reçoivent un numéro d'ordre à l'intérieur de la séance. Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents ainsi qu'une place pour la signature du Maire et du secrétaire de séance (article R.121-8 du CCNC).

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune (article L.121-19 du CCNC).

Il est donc proposé d'adopter le règlement intérieur mis à jour.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024 :

Au sujet de l'accès aux locaux administratifs, Mme JULIÉ intervient suite à son courriel transmis ce jour concernant la définition d'un « local administratif » et la base réglementaire pour interdire l'accès à ces locaux. A la lecture du nouveau règlement intérieur, elle comprend que l'accès à la mairie, qui est un local administratif, est interdit.

M. AFCHAIN répond que l'accès à la mairie n'est pas interdit. Il ajoute qu'un local administratif est un lieu interdit au public.

Mme JULIÉ rétorque que la salle des commissions est interdite au public.

M. AFCHAIN répond que les élus reçoivent une invitation pour participer aux réunions.

Mme JULIÉ précise que le règlement intérieur ne prévoit pas l'exception « sur invitation ».

M. AFCHAIN rappelle que les élus du conseil municipal sont membres des commissions ce qui les autorise à siéger et à accéder à la salle des commissions et à la salle d'honneur. Par ailleurs, les élus de l'opposition ont un bureau qui leur est mis à disposition. Ainsi, tout ce à quoi les élus ont droit est prévu dans le règlement intérieur.

Il n'est pas prévu que les élus disposent de droits dérogatoires à ceux du droit commun, autres que ceux prévus par le code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Il n'est donc pas prévu dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie que les élus puissent avoir accès aux locaux administratifs, sauf pour ceux ayant reçu une délégation du Maire.

Mme JULIÉ rétorque par l'affirmative et précise que c'est le droit à l'information des élus.

M. AFCHAIN répond que ce n'est pas la même chose. Le droit à l'information est précisé dans le règlement intérieur.

Mme JULIÉ demande qu'une note juridique soit transmise aux élus pour la séance du conseil municipal. En effet, la note de synthèse jointe au projet de délibération n'explique pas la prise d'une telle mesure. Elle ajoute que le service juridique de l'écu est celui de la Mairie.

M. AFCHAIN rappelle les propos émis par le Maire lors du dernier conseil municipal sur le sujet, à savoir que le règlement intérieur serait modifié. Les élus de l'opposition peuvent ne pas être d'accord sur cette nouvelle disposition et c'est leur droit. Ils peuvent également attaquer la décision devant le tribunal et s'il s'avère que la délibération n'est pas valable, elle sera retirée.

M. BERTHELOT comprend que cette nouvelle disposition est une application conforme du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Mme JULIÉ demande alors de communiquer l'article dudit code qui prévoit l'interdiction d'accès aux locaux administratifs. Pour avoir lu ce code, aucune disposition ne prévoit cette interdiction.

M. AFCHAIN répond que justement, c'est parce que l'accès aux locaux administratifs par les élus n'est pas prévu dans le code des communes, que le règlement intérieur le précise. Il rappelle par ailleurs, que les élus de l'opposition se sont rendus au CIS alors qu'ils n'avaient pas reçu d'autorisation.

Mme JULIÉ demande si cette nouvelle disposition est une punition.

M. AFCHAIN répond par la négative.

Il convient de noter que Mme JULIÉ et M. PARENT ont quitté la réunion avant d'émettre un avis sur le projet de délibération.

M. SAO trouve dommage que l'incident au CIS mène à une telle disposition qui ne va pas dans le sens de l'apaisement. Par ailleurs, il ne voit pas pour quelle raison les élus qui veulent visiter les services doivent demander l'autorisation de l'exécutif.

M. AFCHAIN répond que les élus n'ont pas à se rendre librement dans les services. Cela ne rentre pas dans les prérogatives d'un élu du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » émet un avis défavorable. »

Observations en cours de séance :

Au nom du groupe « Générations Mont-Dore », Mme JULIÉ indique être désolée que le Maire maintienne sa position et qu'il poursuive sa « chasse aux sorcières » en imposant un article dans le règlement intérieur interdisant l'accès aux locaux administratifs.

Le groupe « Générations Mont-Dore » considère que cette interdiction ne se fonde sur aucun argument juridique valable et se pose des questions sur la façon de concevoir la démocratie et la transparence.

Sur le fond, interdire l'accès aux locaux administratifs à tous les élus municipaux à l'exception du Maire et des adjoints, revient à créer une inégalité de traitement alors que les membres du conseil municipal ont été élus par les mondoriens et ces derniers sont les seuls à qui les élus doivent rendre des comptes.

Le groupe considère que cette disposition s'apparente à un abus de pouvoir de la part du Maire qui aurait dû encadrer l'accès à ces locaux plutôt que de l'interdire.

Sur la forme, cette interdiction soulève des questions quant aux intentions réelles du groupe majoritaire puisque depuis 4 ans, il refuse toute visite des services aux élus de l'opposition et maintenant, mention est faite dans le règlement intérieur.

Le groupe se demande donc s'il y a des choses à cacher ou s'il existe des choses si sensibles qu'il faille interdire l'accès aux locaux administratifs. Ou alors, il y a peu de confiance envers les agents et qu'il faut limiter les contacts que le groupe « Générations Mont-Dore » peut avoir avec eux.

En tout état de cause, le groupe se pose des questions car quand il n'y a rien à cacher et que l'on est respecté de ses agents, il n'y a pas de peur à être transparent. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Enfin, le Maire est absent ce soir et c'est un aveu de manque de courage car il laisse le 1^{er} adjoint gérer les tensions avec l'opposition alors que cette disposition est à son initiative. Vis-à-vis des élus de la majorité, c'est également un manque de respect et de considération total que de refuser le débat. Le Maire n'est pas présent en commission ni en conseil municipal.

Au final, c'est aussi les élus de la majorité qui seront pénalisés car ils vont se voir refuser l'accès aux locaux administratifs et ne pourront donc pas exercer correctement leur mandat.

Dans ces conditions, le groupe « Générations Mont-Dore » déposera un recours devant le tribunal administratif. Mme JULIÉ invite également tous les autres élus à en faire de même car Eddie LECOURIEUX, par cette décision, les prive tous de leur droit d'élu.

Dans un contexte politique où normalement, en tant qu'élu il faudrait prendre de la hauteur, où le Maire devrait mettre tout en œuvre pour faciliter la concertation (le travail ensemble pour relever les défis économicopolitiques) et également se retourner vers son parti politique puisque le président du parti encourage l'union alors que Eddie LECOURIEUX pousse à l'exclusion.

Cette déclaration n'est pas contre le 1^{er} adjoint, au contraire, le groupe est embêté que le Maire ne vienne pas défendre ses positions et ce n'est pas la 1^{ère} fois car lors du dernier compte administratif, il y avait aussi des décisions difficiles à prendre et, sous prétexte que c'était le compte administratif, il n'était pas venu. C'est un acte lâche de sa part et il manque effectivement de courage.

Pour toutes ces raisons, le groupe « Générations Mont-Dore » ne participera pas au vote.

Le groupe « Générations Mont-Dore » quitte la séance avant même que le 1^{er} adjoint ne leur apporte des réponses.

M. SAO réitère ses propos émis en commission à savoir que le dernier incident lors de la visite du CIS a des répercussions jusqu'à aujourd'hui. Si le droit n'interdit pas l'accès aux locaux administratifs, il est dommageable d'écrire le droit pour interdire au lieu de construire. Ainsi, il votera contre cette délibération.

M. TARAIHAU indique ne pas être du même avis que les élus de l'opposition. Le groupe « Générations Mont-Dore » a le même comportement qu'il a eu en commission des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en quittant la séance. Dans ces conditions, il est difficile de pouvoir avoir un débat. Il a parfaitement confiance dans le Maire et il le soutient dans ses décisions. Il n'a pas besoin de se rendre dans les services, c'est une question de confiance envers les adjoints et le Maire. L'attitude du groupe « Générations Mont-Dore » conforte le bien-fondé de la modification du règlement intérieur.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	1	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	1	-
Total des voix	25	2	-

La délibération est adoptée à la majorité.

Le président de séance rappelle les dates importantes :

- Cérémonie du 08 mai
- Elections européennes le 09 juin
- Prochaine séance du conseil municipal le 13 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance,


Maurice PELAGE

Pour le Maire absent et par délégation,
Le 1^{er} adjoint


Jean-Jacques AFCHAIN

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du 08 AOUT 2024

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 08 AOUT 2024

Ville du MONT-DORE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Présentation consolidée
budget principal et budgets annexes

Conseil municipal du 02 mai 2024

SOMMAIRE



**Les Comptes
Administratifs 2023
en quelques chiffres**



**L'évolution de 2019 à
2023**

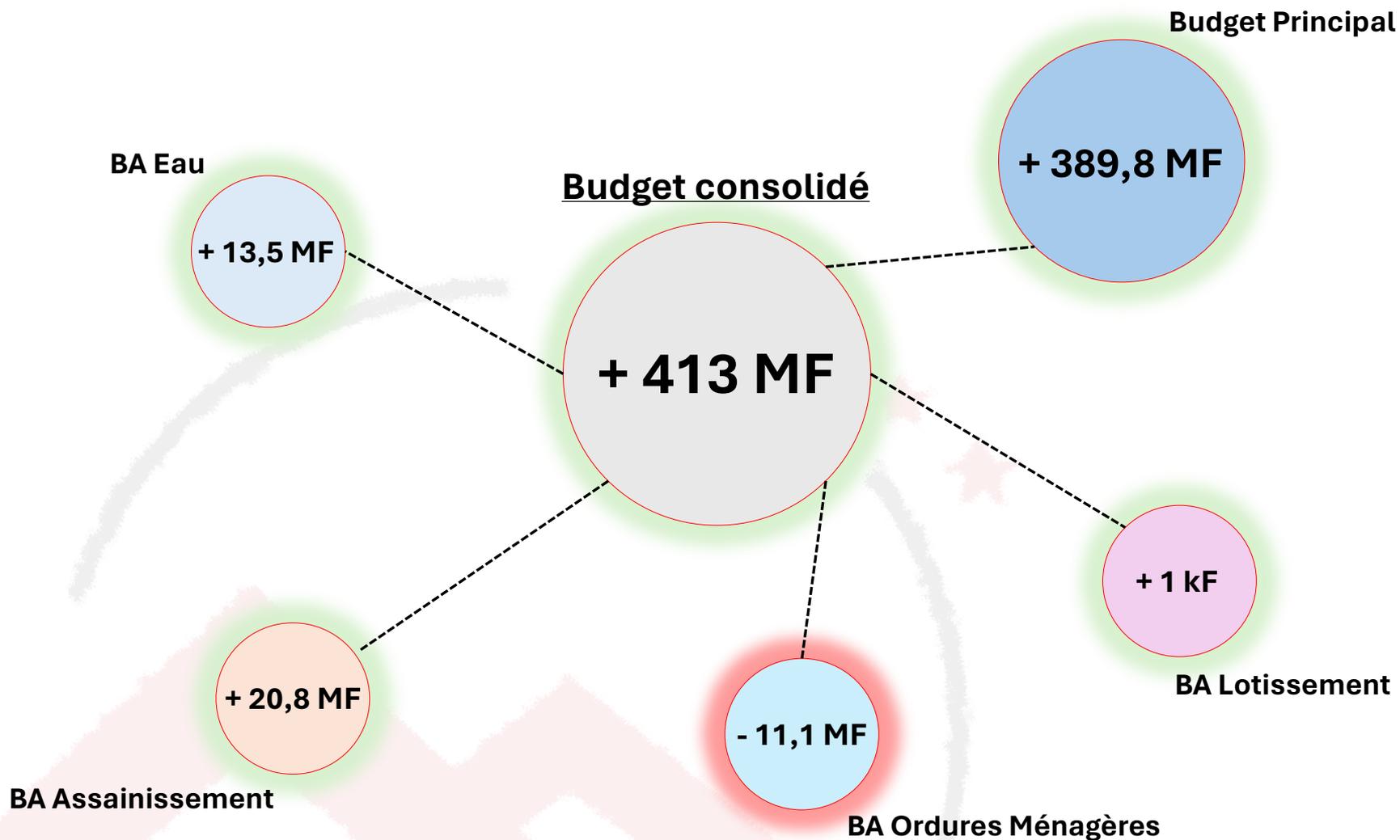


Les réalisations 2023



Les Comptes Administratifs 2023 en quelques chiffres

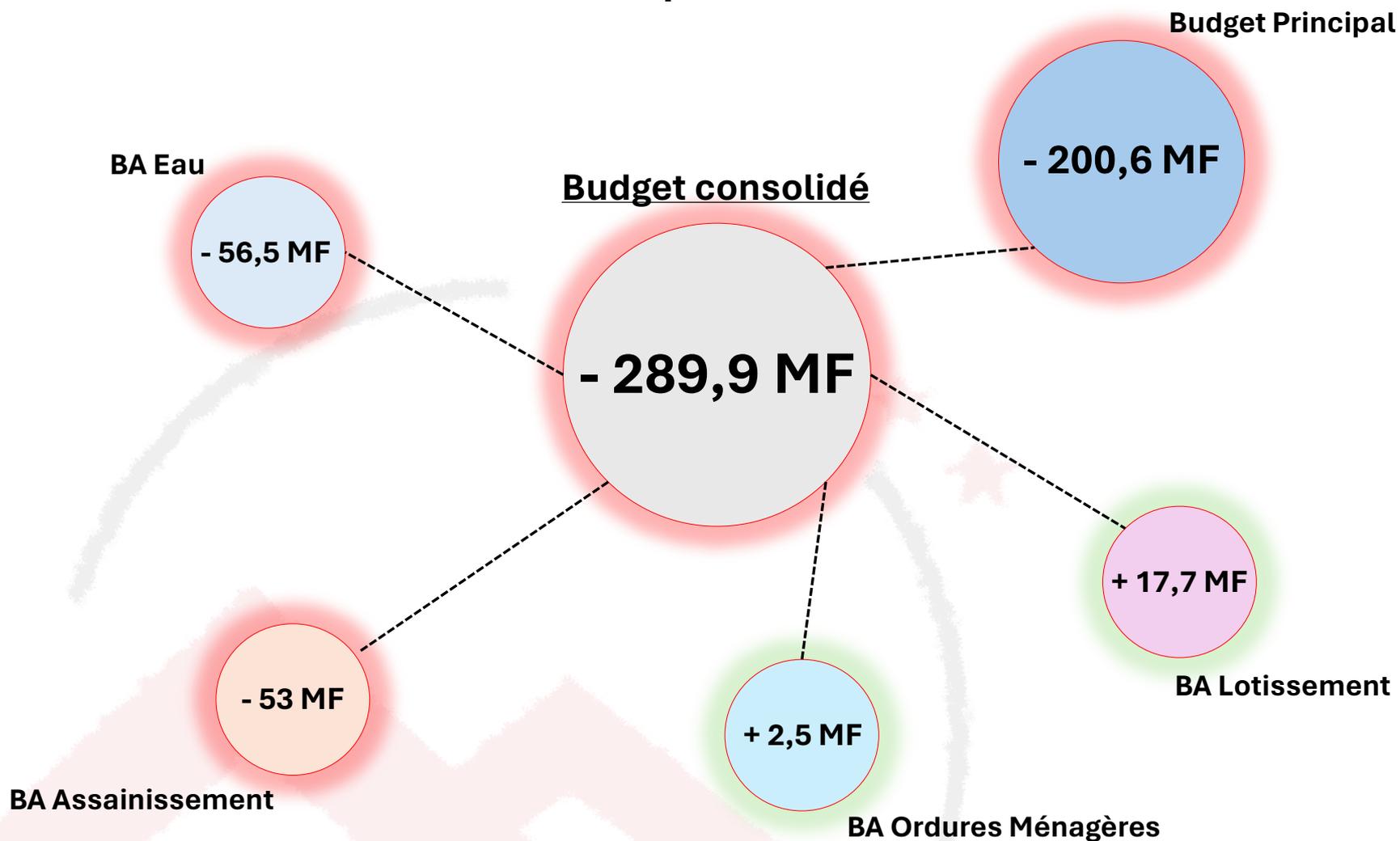
Résultats de fonctionnement





Les Comptes Administratifs 2023 en quelques chiffres

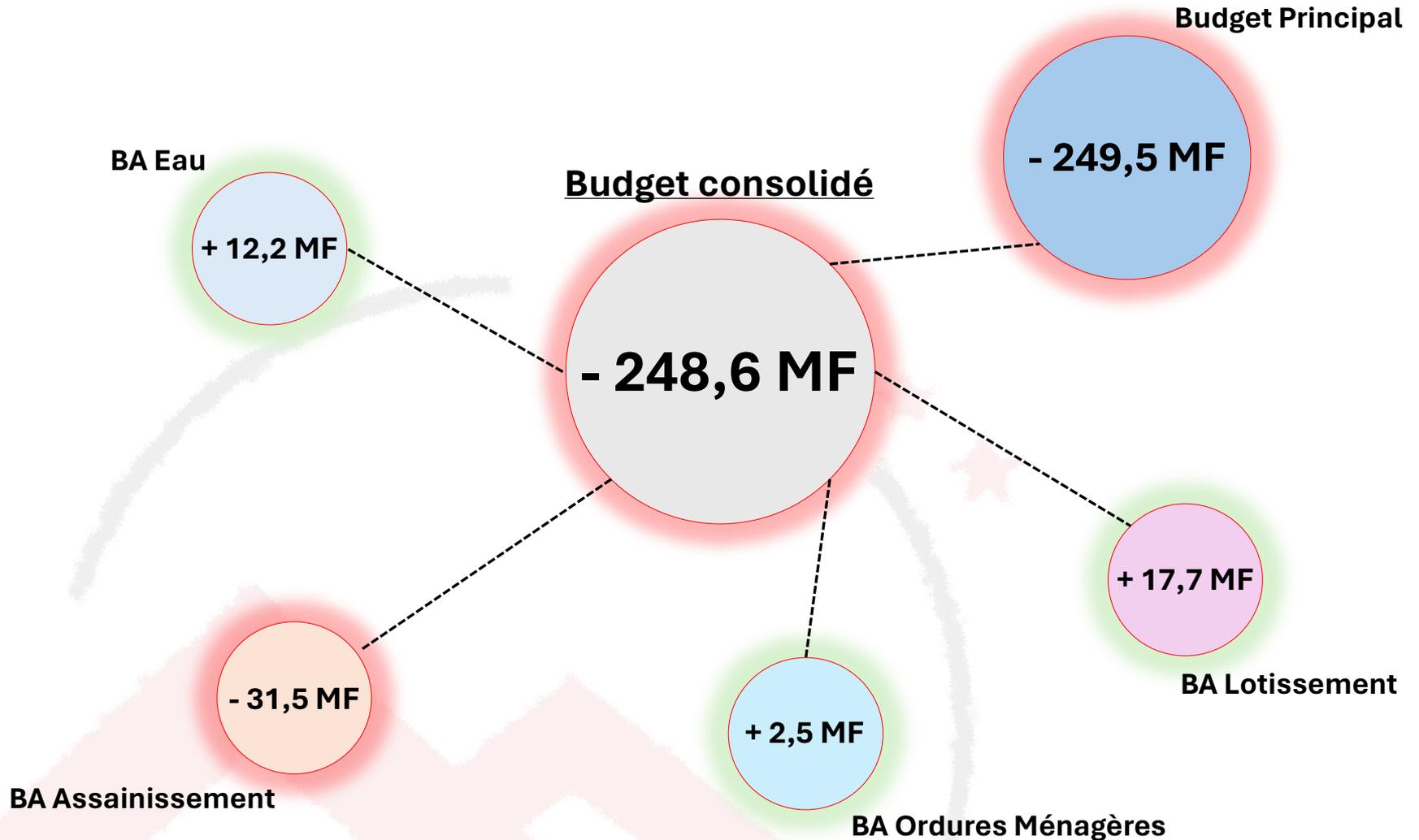
Résultats d'investissement hors Reports 2023/2024





Les Comptes Administratifs 2023 en quelques chiffres

Résultats d'investissement avec Reports 2023/2024





Les Comptes Administratifs 2023 en quelques chiffres

Exécution 2023 consolidée

Section de fonctionnement :

RECETTES

4 227 MF

DEPENSES

3 814 MF

RÉSULTATS

+ 413 MF

Section d'investissement dont engagements reportés sur 2024 :

1 431 MF

1 679 MF

- 249 MF

Résultat

+ 164 MF

Taux d'exécution consolidé

Section de fonctionnement :

RECETTES

98 %

DEPENSES

88 %

Section d'investissement :

56 %

72 %

Hors reports

76 %

90 %

Avec reports

* Le reliquat de 24% non réalisé en recettes d'investissement est composé de :

- L'autofinancement (11%)
* (Chapitre 021) : Inscription budgétaire n'appelant aucune exécution
- La cession des actions de la SEM MDE (5%)
- Une part des amortissements non exécutés (4%)
- Une part des subventions d'investissement non engagées et réinscrites en 2024 (4%)

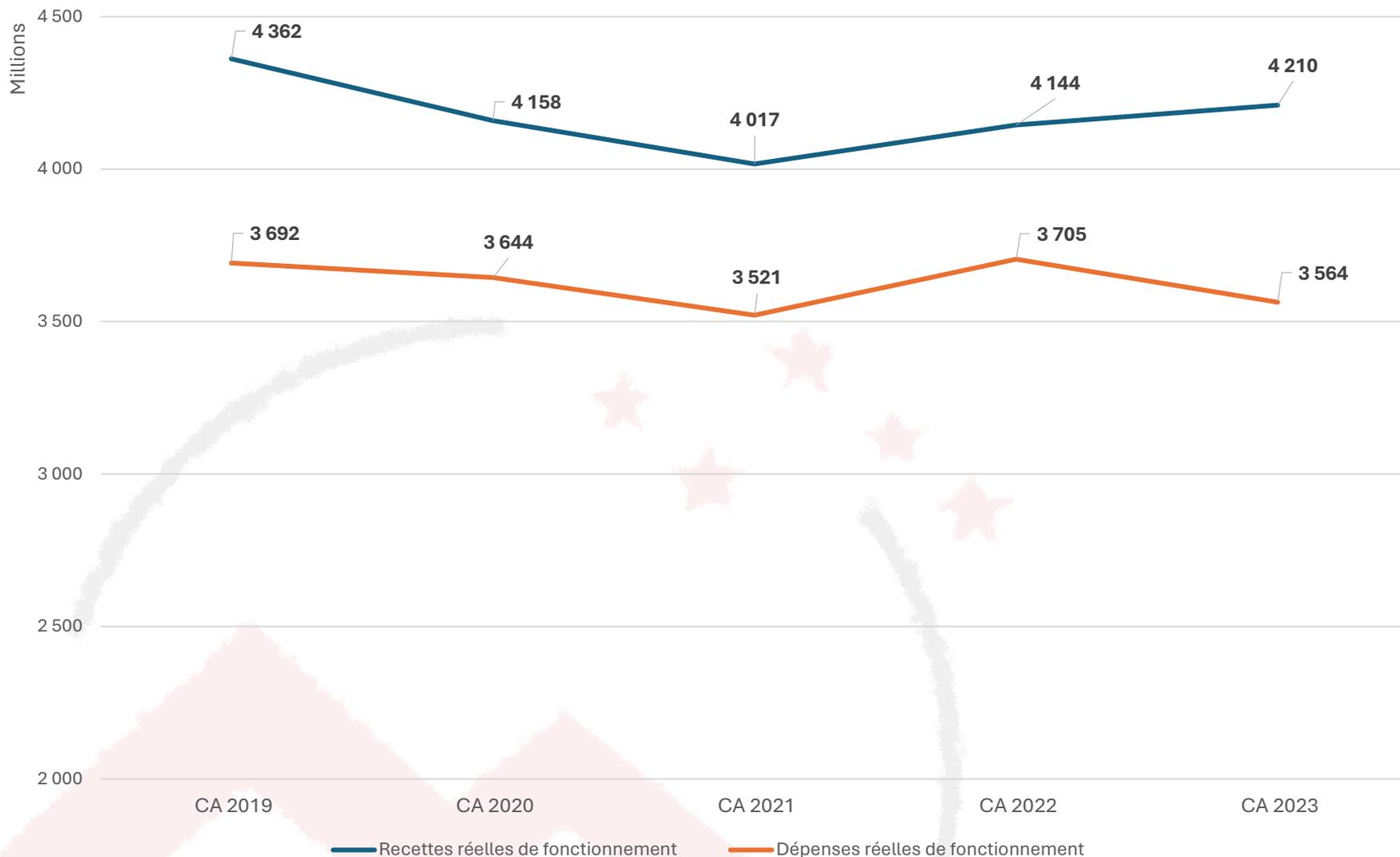


Les Comptes Administratifs 2023 en quelques chiffres

	Sur les RRF (<i>< 38%</i>)	Sur les DRF (<i>< 45%</i>)
<u>Masse salariale</u>	37,15 %	43,89 %
<u>Taux d'épargne brute :</u>	15,3 %	<i>Taux de référence AFD : > 15%</i>
<u>Emprunts contractés :</u>	419 MF	<i>428 MF remboursés (désendettement de 9 MF)</i>
<u>Encours de la dette :</u>	4 553 MdF	<i>Taux d'endettement : 109%</i>



L'évolution de 2019 à 2023





L'évolution de 2019 à 2023





L'évolution de 2019 à 2023

Principales évolutions 2022/2023 - Recettes de fonctionnement

Centimes additionnels : **- 23,9 MF**

- *Enregistrement* : **+ 31,1 MF**
- *Patentes* : **- 45,6 MF**
- *Fonciers* : **- 9,3 MF**

Redevances d'assainissement : **- 9,7 MF**

Reprises sur provisions : **- 7,6 MF**

FIP et réajustement FIP : **+ 65,2 MF**

FPIC : **+ 18,4 MF**

Redevances OPT : **+ 9 MF**

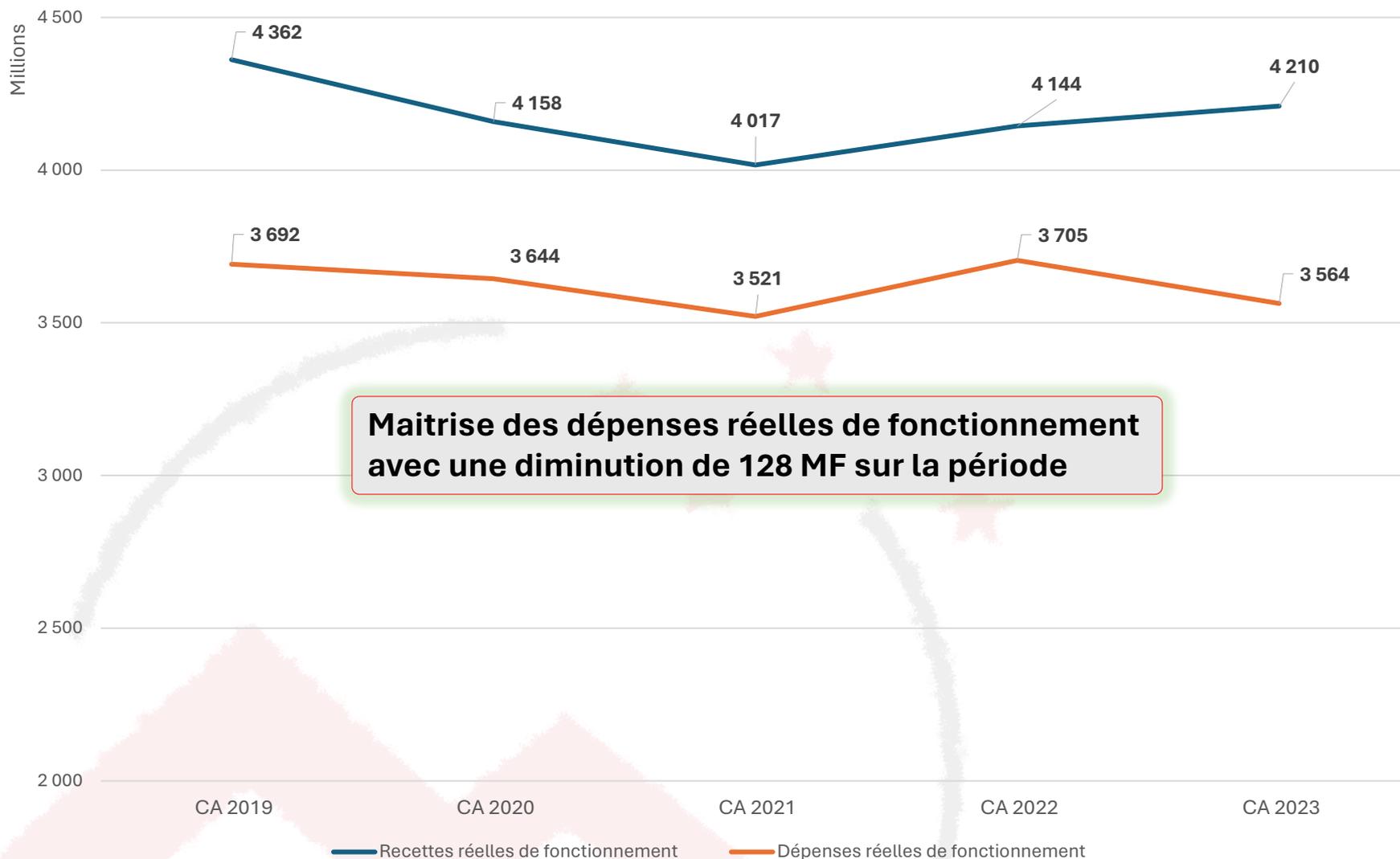
Revenus des immeubles : **+ 7,1 MF**

Redevances EEC : **+ 5,9 MF**

Taxe sur l'électricité : **+ 3,1 MF**



L'évolution de 2019 à 2023





L'évolution de 2019 à 2023

Principales évolutions 2022/2023 - Dépenses de fonctionnement

Charges de personnels : - **136,4 MF**

Dotations aux provisions : - **39 MF**

Charges à caractère général : - **11,6 MF**

Frais suite à des décisions de justice : - **8,6 MF**

Intérêts d'emprunts : + **27,6 MF**

Titres annulés sur exercices antérieurs : + **13,6 MF**

Subventions exceptionnelles : + **9,6 MF**

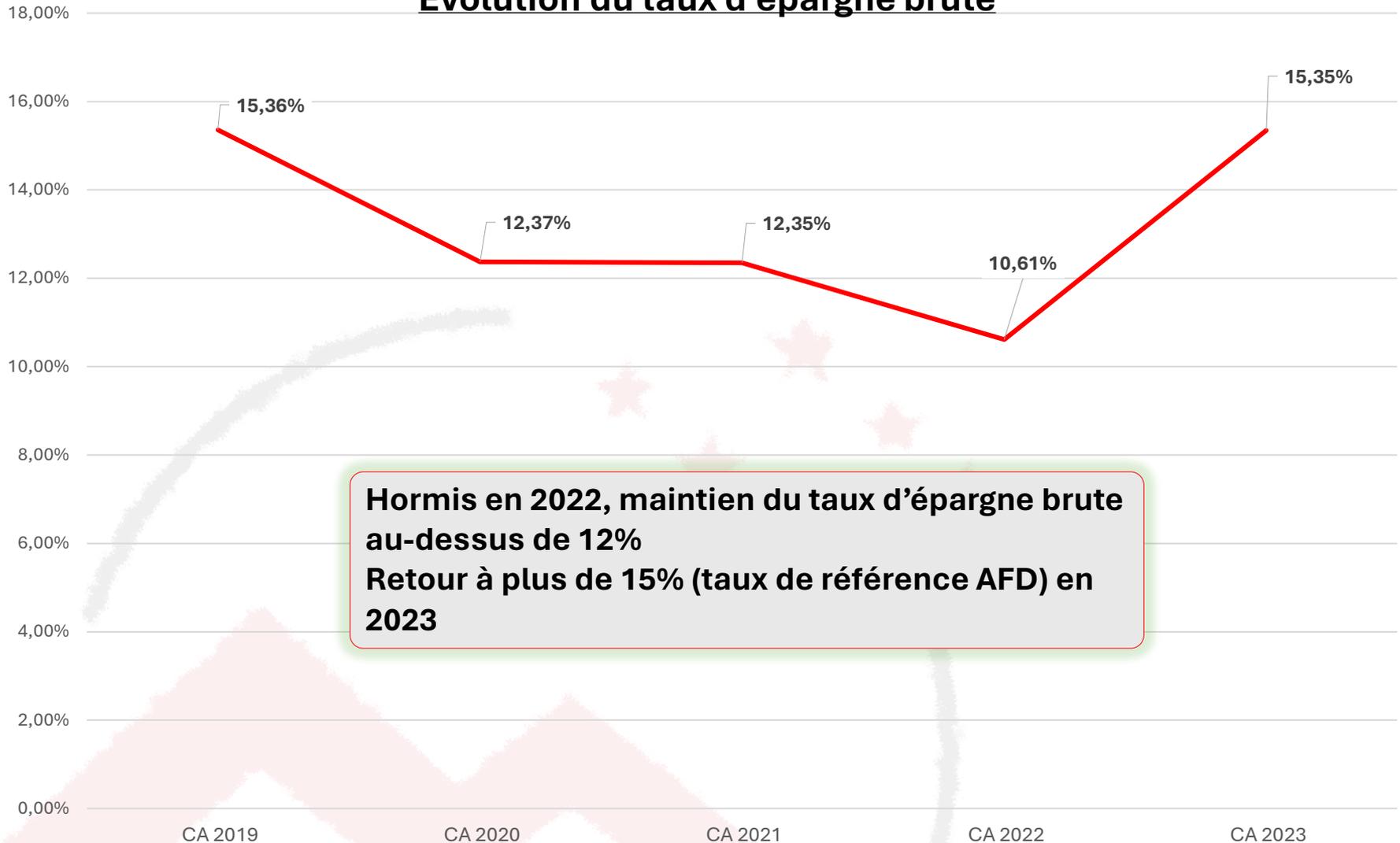
** + 10 MF à la Caisse Des Écoles*

Subventions aux associations : + **3,9 MF**



L'évolution de 2019 à 2023

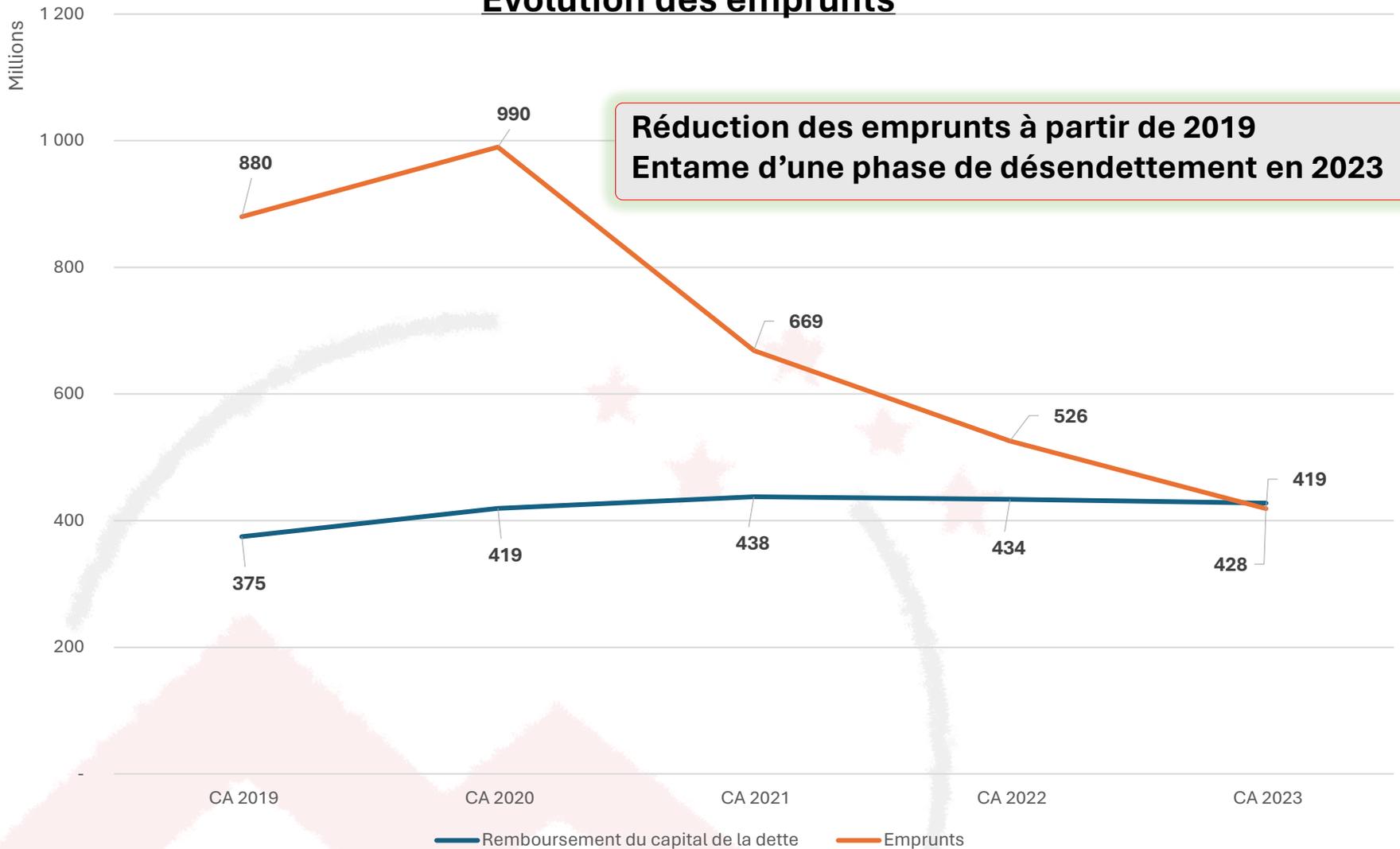
Évolution du taux d'épargne brute





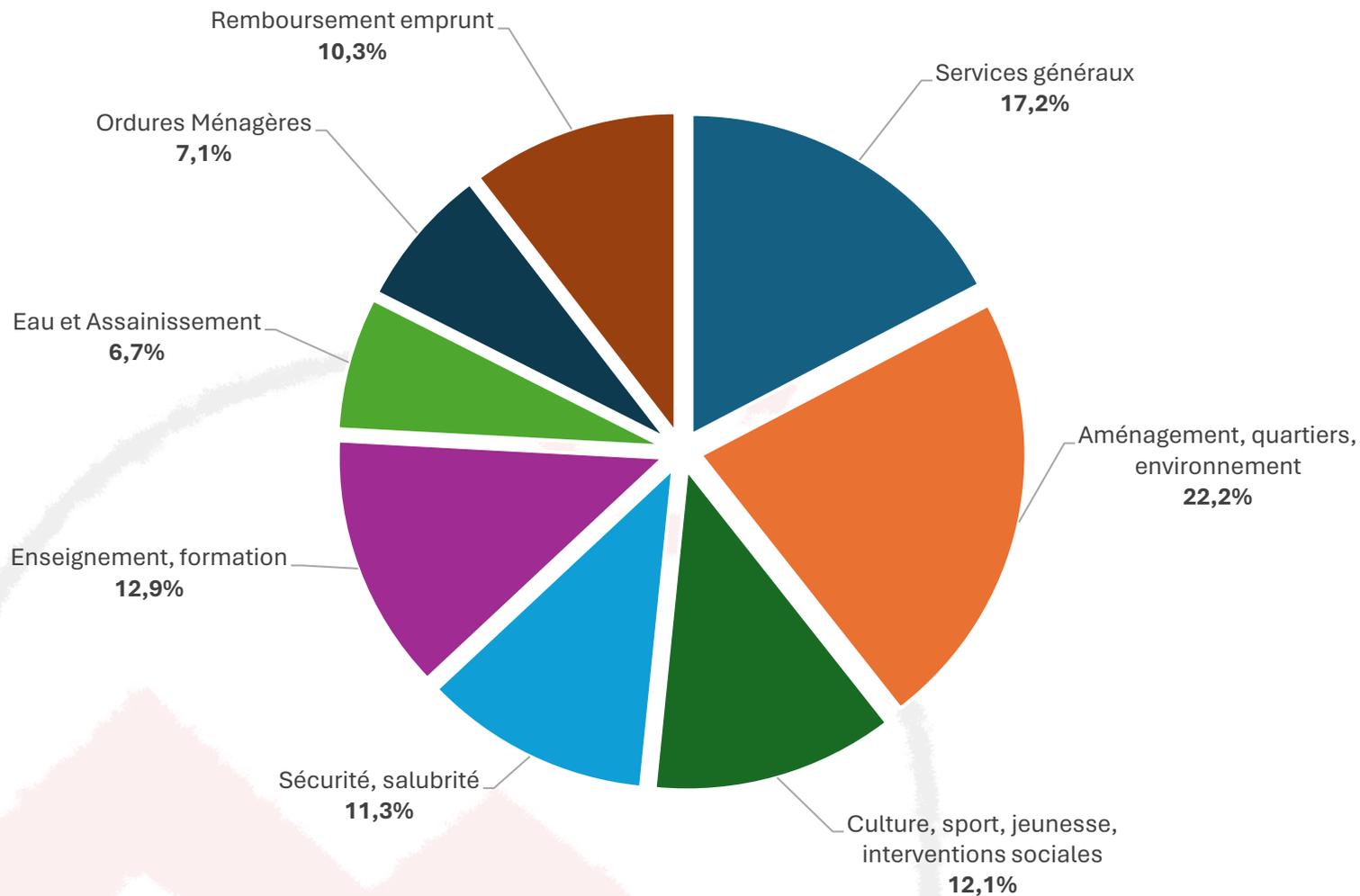
L'évolution de 2019 à 2023

Évolution des emprunts





Les réalisations 2023





Les réalisations 2023

Services généraux

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Services généraux	462	21	304	48	836 17,2%

Communication

Évènementiel et marketing:

Promotions des grands évènements

- Fête du sport et des associations
- Fête du Ukulélé
- Halloween
- Fête des animaux
- ...

Campagne de communication sur le broyage des végétaux à domicile

Mise à jour site internet et page Facebook





Les réalisations 2023

Services généraux

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Services généraux	462	21	304	48	836 17,2%

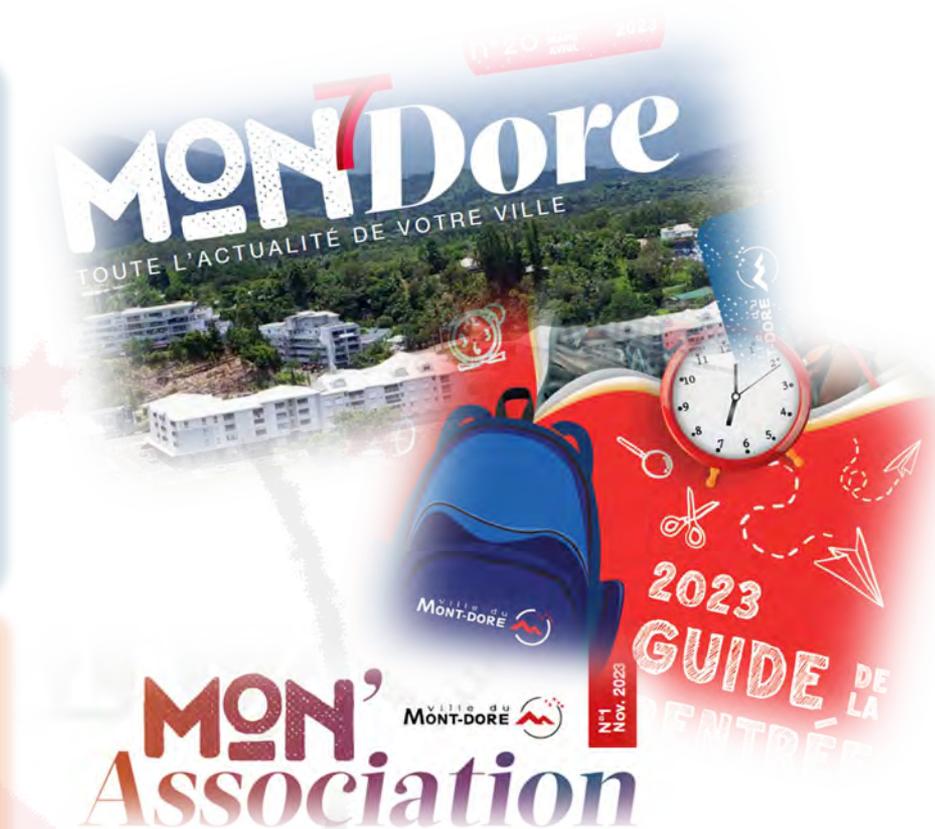
Communication

Éditions / supports de communication :

- Mon'Dore magazine (4 parutions)
- Mon'Association Magazine (4 parutions)
- Programmes du Centre Culturel
- Guide de la rentrée
- Flyers divers
- Agenda de la Ville
- Calendriers
- Affiches, banderoles
- Signalétique
- ...

Relation / presse :

- Spots radio
- Agenda culturel aux médias
- Comptes-rendus aux élus
- ...





Les réalisations 2023

Services généraux

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Services généraux	462	21	304	48	836 17,2%

Administration

Hôtel de Ville :

27 048 appels entrants
24 453 administrés reçus
3 661 Passeports
3 037 Pièces d'identité
83 mariages
+ Recensements, certificats de vie,
attestations de résidence ...



Finances :

7 334 factures enregistrées
7 734 mandats émis
830 titres émis



Mairie annexe de Plum :

1 839 administrés reçus
1 609 Passeports
1 338 Pièces d'identité
+ Recensements, certificats de vie,
attestations de résidence ...



Les réalisations 2023

Enseignement, formation

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Enseignement, formation	278	185	108	56	627 12,9%

16 établissements publics

- 13 écoles (maternelles, primaires)
- 2 Collèges
- 1 Lycée

4 établissements privés

- 2 écoles primaires
- 1 collège
- 1 lycée

66 agents :

- **02** personnels administratifs
- **17** aides-maternelles
- **43** agents d'entretien
- **04** itinérantes



5 590 élèves scolarisés

- 2 659 en écoles publiques
- 434 en écoles privées
- 2 497 en collèges et lycées

Subvention à la Caisse Des Écoles : **135 MF**

** + 10 MF d'exceptionnelle*

Subvention à la DDEC : **22 MF**

Subvention à la Province Sud (ODI5) : **17 MF**



Les réalisations 2023

Enseignement, formation

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Enseignement, formation	278	185	108	56	627 12,9%

Projet éducatif local : **3,7 MF**

Accompagnement à la scolarité et vacances apprenantes : **19 MF**

Conseil des droits et devoirs des familles : **16 MF**

Fresque réalisée par les jeunes au GS de Plum





Les réalisations 2023

Enseignement, formation

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Enseignement, formation	278	185	108	56	627 12,9%



Aménagement Vestiaire Maternelle les Dauphins

Opération terminée

Coût total de l'opération : **10,5 MF**



Réfection parties détériorées Maternelle les Coccinelles

Opération terminée

Coût total de l'opération : **13,3 MF**



Les réalisations 2023

Sécurité, salubrité

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Sécurité, salubrité	399	5	100	45	550 11,3%

Centre d'incendie et de secours

Effectifs :

17 SPP

40 SPV

1 secrétaire

1 469 interventions :

- 721 secours d'urgence à personne
- 89 accidents de voie publique
- 143 incendies urbains
- 168 départs de feux de forêt
- 348 opérations diverses





Les réalisations 2023

Sécurité, salubrité

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Sécurité, salubrité	399	5	100	45	550 11,3%

Centre d'incendie et de secours

Véhicule Secours Aux Victimes





Les réalisations 2023

Sécurité, salubrité

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Sécurité, salubrité	399	5	100	45	550 11,3%

Police Municipale

Effectifs : 35 agents

5 brigades dont :

1 brigade CSU (centre de supervision urbain)

1 unité motocyclistes

1 unité équestres

1 unité cynotechnique

- **324** contrôles routiers
- **639** timbres amendes





Les réalisations 2023

Culture, sport, jeunesse, interventions sociales

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Culture, sport, jeunesse, interventions sociales	177	137	192	81	587 12,1%

Subventions aux associations : 16 MF

Mises à disposition gratuites aux associations (coût) : 42 MF

Subvention au CCAS : 121,5 MF





Les réalisations 2023

Culture, sport, jeunesse, interventions sociales

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses	
Culture, sport, jeunesse, interventions sociales	177	137	192	81	587	12,1%

Fête du sport et des associations

Fête de la musique





Les réalisations 2023

Culture, sport, jeunesse, interventions sociales

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Culture, sport, jeunesse, interventions sociales	177	137	192	81	587 12,1%

Chasse aux œufs



Halloween



Festivités de Noël





Les réalisations 2023

Culture, sport, jeunesse, interventions sociales

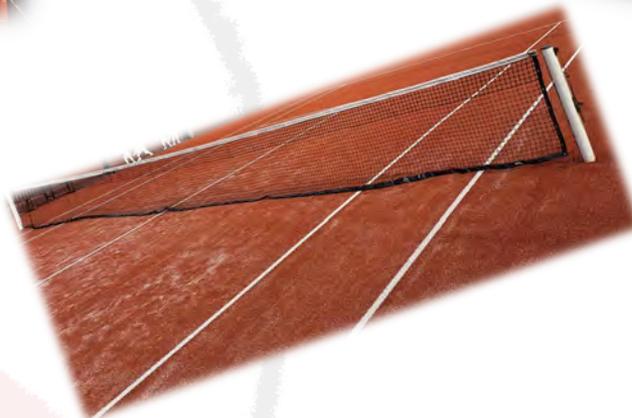
Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses	
Culture, sport, jeunesse, interventions sociales	177	137	192	81	587	12,1%

Rénovation Institut Océanien d'Haltérophilie : 19,7 MF
Rénovation des salles de sport

Réfection passerelle technique du CCMD : 8,9 MF
Opération terminée



Revêtements des terrains de tennis : 16 MF
Opération terminée





Les réalisations 2023

Aménagement, quartiers, environnement

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Aménagement, quartiers, environnement	201	86	368	424	1 079 22,2%

Aménagement de l'Ilot Bailly (pointe nord) : 7 MF mandatés

- 5 tables ombragées
- 8 espaces de camping

Opération en cours

Coût total de l'opération d'aménagement : 60 MF



Aménagements du Caniparc : 4,9 MF mandatés

- Mise en place des agrès

Opération en cours

Coût total de l'opération (2022/2023) : 19,5 MF





Les réalisations 2023

Aménagement, quartiers, environnement

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Aménagement, quartiers, environnement	201	86	368	424	1 079 22,2%

Sécurisation Ouvrage Mamié

Opération terminée

Coût total de l'opération : 63 MF



Aménagement du Parc Robert MOURAUD (centre-ville)

Opération terminée

Coût total de l'opération : 10,5 MF





Les réalisations 2023

Aménagement, quartiers, environnement

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Aménagement, quartiers, environnement	201	86	368	424	1 079 22,2%

Confortements rue des Cerisiers bleus
Opération terminée
Coût total de l'opération : **31 MF**

Confortements rue du RP Montrouzier
Opération terminée
Coût total de l'opération : **37 MF**





Les réalisations 2023

Aménagement, quartiers, environnement

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Aménagement, quartiers, environnement	201	86	368	424	1 079 22,2%

Confortements rue des sables

Opération terminée

Coût total de l'opération : **22 MF**





Les réalisations 2023

Eau et Assainissement

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Eau et Assainissement	32		85	207	325 6,7%



AEP Col de Plum

- Construction du réservoir
- Démolition et reconstruction chambre de vannes

Opération en cours

Coût total de l'opération : 190 MF (57 MF prévus en 2024)

Assainissement rue Léo Délibes et des Goyaviers

Opération terminée

Coût total de l'opération : 56,4 MF



Assainissement rue Miki-Miki

Opération terminée

Coût total de l'opération : 120 MF





Les réalisations 2023

Eau et Assainissement

Missions	Personnel	Subventions fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Total dépenses
Eau et Assainissement	32		85	207	325 6,7%

Piste d'accès au réservoir de Robinson

Opération terminée

Coût total de l'opération : **9 MF**



Réalisation maillage AEP - Antenne Oumbéa

Opération terminée

Coût total de l'opération : **4 MF**

